



Commune de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU 12 DECEMBRE 2011 – DE 19H30 A 22H15

A l'Hôtel-de-Ville de Bulle

Présidence

Monsieur Patrice MORAND (PDC), Président
Monsieur Théodore Savary (PS), Vice-Président

Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC), Scrutateur
Monsieur Clovis DEMIERRE (PLR), Scrutateur
Monsieur François DUCREST (PS), Scrutateur
Madame Carole FRITSCHI (PS), Scrutatrice
Monsieur Frédy SCHUWEY (UDC/UDF), Scrutateur

Présents

Mesdames, Messieurs
Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) – Serge CASTELLA (PS) – François CHARDONNENS (PDC) – Nicolas CHARRIERE (PLR) – Christian CHASSOT (PLR) – Emilie COLLIARD (PS) – Patric DAVET (PDC) – Philippe DEFFERRARD (PVL) – Nicolas DEMIERRE (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Chantal FROSSARD (PDC) – Jean-Denis GEINOZ (PLR) – Eric GOBET (PLR) – Nicolas GREMAUD (PS) – Line HUWILER (PS) – Pierre LIENARD (PDC) – José LORENTE (UDC/UDF) – François LOUP (PLR) – Thérèse LUECHINGER (PDC) – Pierre-Yves LUETHI (PLR) – Jean-Paul MENOUD (PDC) – Florence MINNIG (PLR) – Christophe MONNEY (UDC/UDF) – Laurent MONNEY (PDC) – Jacques MORAND (PLR) – Jean-Marc OBERSON (PLR) – Didier PAGE (PS) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Dominique PROGIN (PLR) – Chantal PYTHOUD (PS) – Martin RAUBER (PS) – Christian REPOUD (PDC) – Nicolas REPOUD (PS) – Martine REYMOND (PDC) – Jacques RIME (UDC/UDF) – Nicolas RIME (PS) – Simon ROUILLER (UDC/UDF) – Christine SUGNAUX (PDC) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Absent

M. Sébastien LAUPER (PS)

Total

50 membres ont été convoqués, 49 sont présents, aucun n'est excusé
La majorité est de 25

Conseil communal

Monsieur Yves MENOUD, Syndic - Madame Josiane ROMANENS, Vice-Syndic - Monsieur Raoul GIRARD - Monsieur Yves GRANDJEAN - Madame Sylvie MAGNE - Monsieur Pierre PYTHOUD - Madame Marie-France ROTH PASQUIER - Monsieur David SEYDOUX - Monsieur Yves SUDAN

Secrétaires

Madame Anne CARREL MEYER
Monsieur Bernard GUI SOLAN

Rédaction du PV

Madame Anne FRACHEBOUD

Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

Monsieur le Président salue les participants à cette assemblée en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général 2011 et je salue tout particulièrement Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame la secrétaire du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent enfin aux représentantes de la presse et à tous les citoyens présents à la tribune.

Depuis la dernière séance, plusieurs membres de notre assemblée ont perdu des Etres chers ; je leur présente toute ma sympathie et vous demande de respecter un instant de silence en leur mémoire.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 23 novembre 2011 et publiée dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 25 novembre 2011, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

Je rappelle que les débats sont enregistrés, comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général et les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je rappelle également que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète des messages et projets de règlements, sauf demande expresse ou nécessité formulée par un membre du Conseil général.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une question, une proposition, une motion ou un amendement, de bien vouloir le formuler par écrit et le remettre au Bureau. Je cède maintenant la parole à Monsieur Bernard Guisolan, adjoint du Secrétaire général, qui va procéder à l'appel nominal. »

Monsieur Bernard Guisolan procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

49 membres présents et 1 absent, la majorité est de 25.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Selon la convocation arrêtée le 14 novembre et expédiée le 23 novembre 2011, l'ordre du jour est celui que chaque membre a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 14 novembre 2011.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011
2. Présentation du programme de législature 2011 - 2016
3. Présentation du plan financier 2012 – 2016
4. Budget 2012
 - 4.1. Investissements
 - 4.1.1. Hôtel de Ville, Bulle - Demande de crédit concernant des travaux d'assainissement en matière de protection incendie et de mise aux normes de la sonorisation de la grande salle
 - 4.1.2. Cercle scolaire de Bulle – Morlon - Demande de crédit pour des travaux de réfection du bâtiment III de la Condémine
 - 4.1.3. Hangar place de l'Eglise 5 et Tour historique - Demande de crédit concernant les travaux d'aménagement du hangar pour l'installation d'un chauffage ainsi que l'illumination de la Tour historique
 - 4.1.4. Remplacement de divers véhicules et engins 2012
 - 4.1.5. Rénovation de l'éclairage public (**objet retiré par le Conseil communal**)
 - 4.1.6. Réalisation du collecteur de transport Bulle - Riaz
 - 4.2. Achat des bâtiments
 - 4.2.1. Route de l'Intyamon 251
 - 4.2.2. Route de Morlon 41
 - 4.3. Fonctionnement
5. Vente de terrain à l'Ecole du Métal, (La Maison du Métal SA) à M. Jacques Morand et à Tooltec SA, à Bulle
6. Augmentation de la part de la Commune au capital-actions de la Société du Monte-Pente de Bulle SA
7. Demande de prêt en faveur de CinEmotion-Bulle Sarl à Bulle
8. Avenants 2 et 3 aux statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle
9. Demande de prolongation du délai de réponse relatif à la professionnalisation du Conseil communal
10. Décision de transmission de la proposition faite par M. Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême
11. Décision de transmission de la proposition faite par Mme Thérèse Lüchinger au nom du Groupe PDC/PVL d'étudier la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque publique et scolaire et de mettre à disposition des visiteurs un accès au réseau Wi-Fi gratuit
12. Décision de transmission de la proposition faite par M. Nicolas Gremaud au nom du Groupe PS que la Commune entreprenne une analyse globale de sa propre consommation d'énergie et élabore un plan de mesures
13. Divers.

Monsieur le Président se fait un devoir d'informer l'assemblée que le Conseil communal a décidé de retirer le point 4.1.5 de l'ordre du jour, à savoir « Rénovation de l'éclairage public » pour un montant de CHF 700'000.--, dont CHF 350'000.-- avaient été portés au budget 2012.

Pour en expliquer les raisons, il passe directement la parole à Monsieur Pierre Pythoud, Conseiller communal, préposé au dicastère travaux et équipements.

Monsieur Pierre Pythoud s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

L'ordre du jour de la séance de ce soir prévoit effectivement au point 4.1.5 une demande de crédit pour la rénovation de l'éclairage public, ceci pour un montant de l'ordre de CHF 700'000.--.

Pour rappel, nous avons actuellement dans notre Commune, 2'274 luminaires, parmi lesquels 738 fonctionnent au moyen d'ampoules d'ancienne génération, dont des lampes à vapeur de mercure qui seront interdites à partir de 2015.

Le crédit qui vous était demandé ce soir devait permettre le remplacement des ampoules d'ancienne génération par des ampoules économiques dites ampoules halogénures métalliques. Ce même crédit comprend également le remplacement du câblage de ces luminaires et l'installation d'un boîtier électrique permettant une gestion différenciée de l'éclairage des luminaires, à savoir la programmation de l'extinction de luminaires à partir d'une certaine heure ou la possibilité de jouer sur l'intensité de la lumière.

Lors de la présentation de cette demande de crédit devant la Commission financière et devant les Groupes, une des questions posées était de savoir pourquoi nous ne proposons pas la technologie des LED pour le remplacement de nos ampoules. Les explications ont été données à la Commission financière et j'espère qu'elles auront été relayées dans les Groupes.

Le choix des ampoules halogénures métalliques à la place de LED tient au fait qu'actuellement, le coût des LED est beaucoup plus élevé que celui de la technologie proposée. Pour expliquer simplement, actuellement, une platine de LED permet une économie de consommation électrique de l'ordre de 10 % par rapport à une ampoule économique, soit environ CHF 5.-- par an et par luminaire. Par contre, le coût de l'installation d'une platine LED représente une charge plus élevée de CHF 29.-- par an et par luminaire. De plus, la technologie des LED n'a pas le recul nécessaire pour prouver sa fiabilité sur le long terme, puisqu'avec une durée de vie théorique de 60'000 heures, elles sont censées durer près de 14 ans. Ceci à tel point qu'une agence gouvernementale comme l'ADEME en France, (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ne préconise pas, pour l'instant, l'utilisation des LED pour l'éclairage public. A noter que si la technologie des LED se révèle fiable et que son prix baisse, comme l'on peut s'y attendre ces prochaines années, il sera toujours possible de remplacer nos ampoules économiques par des LED, nos candélabres le permettront.

C'est donc fort de ces considérations que le Conseil communal a mis cette demande de crédit au programme de la séance de ce soir, voulant dans ce sens répondre à l'un des objectifs de son programme de législature. Le crédit en soi n'a, semble-t-il, pas été contesté dans les Groupes.

En revanche, ce que le Conseil communal a peut-être sous estimé, c'est la volonté du Conseil général de participer de manière active à la réflexion concernant toutes les mesures énergétiques à étudier dans tous les secteurs de la vie publique. La demande du Conseil général de créer une Commission de l'énergie, par exemple, et la proposition de Monsieur Nicolas Gremaud qui vise à une analyse globale de la consommation énergétique de notre Commune et à l'élaboration d'un cahier de mesures, proposition qui sera votée ce soir, en sont les preuves. En ce qui concerne l'éclairage public, le Conseil général et la future Commission de l'Energie, qui représentent la population bulloise, pourront dire jusqu'où il est possible d'aller dans les économies d'énergie, puisqu'après le remplacement des ampoules, l'économie supplémentaire de consommation électrique viendra de la diminution de l'éclairage public durant la nuit.

Dès lors, dans un souci de permettre au Conseil général de progresser de concert avec le Conseil communal et d'être partie prenante de la réflexion relative aux mesures énergétiques à étudier pour notre Commune, que ce soit pour l'éclairage public, mais également pour les questions d'isolation et de consommation énergétique de nos bâtiments, d'utilisation de l'énergie photovoltaïque et j'en passe, le Conseil communal retire de l'ordre du jour de cette séance la demande de crédit pour la rénovation de l'éclairage public. Il présentera à nouveau cet objet lors d'une prochaine séance du Conseil général, une fois que le projet sera mûr pour nos deux Conseils. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Pythoud pour ses précisions.

Il demande si l'ordre du jour tel que proposé, donc sans l'objet 4.1.5, amène encore des questions ou des remarques d'ordre formel.

Tel n'étant pas le cas, il soumet au vote l'ordre du jour en rappelant que chaque membre du Conseil général dispose de trois cartes de couleur pour les votes à main levée. Il demande que celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour tel que proposé lèvent la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

- ↳ **Soumis au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 49 voix, avec la modification proposée, à savoir le retrait du point 4.1.5. L'Assemblée peut donc délibérer.**

* * * *

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011

Monsieur le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que tout le matériel de travail pour cette soirée, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2011. Il remercie Mesdames Carrel Meyer et Yerly pour ce document, qu'il soumet au vote pour approbation.

- ↳ **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 20 juin 2011 est accepté à l'unanimité, soit par 49 voix, avec remerciements à son auteure.**

* * * *

Point 2 - Présentation du programme de législature 2011 - 2016

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic, qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à sa prise de fonction à fin avril 2011 et après quelques mois de réflexions stratégiques, le Conseil communal de Bulle est en mesure de vous proposer son tout premier programme de législature. Celui-ci figure dans « Le bulletin » qui sera distribué ces prochains jours aux Bulloises et aux Bullois et dont un exemplaire vous est remis en primeur ce soir.

Je tiens d'emblée à préciser que ce programme n'est pas le fruit d'une nouvelle réglementation ou de nouvelles obligations. Tant sa rédaction que sa présentation ne résultent que de la volonté du Conseil communal de se doter d'un tel instrument qui lui permettra de mieux faire connaître et comprendre les orientations qu'il tend à défendre durant cette législature.

Il n'est dès lors pas non plus dans mon propos de vous le détailler ici en précisant, pour chacun des différents thèmes analysés, le contexte actuel et les objectifs qui sont visés dans les cinq ans à venir. C'est plutôt l'occasion, pour le Conseil communal, de vous indiquer le pourquoi de ce programme de législature, la méthode qui a servi à son élaboration et son importance.

En effet, durant la campagne qui a précédé les élections, chaque parti ou groupement a défini son propre programme et les orientations qu'il souhaitait voir se dessiner pour la présente législature. Depuis plus de six mois, les neuf Conseillers élus qui appartiennent, à parts égales, aux trois principales forces représentées, travaillent ensemble et je puis vous assurer que cela se passe et fonctionne très bien.

Certes les dossiers sont nombreux, de nouveaux chantiers s'ouvrent de toutes parts et les discussions parfois animées nous invitent à prendre les décisions qui s'imposent dans un esprit d'ouverture et avec, en point de mire, le bien ou le mieux des Bulloises et des Bullois. Il est dès lors des plus normal que les idées et les projets, pour lesquels un consensus s'est dégagé, soient recensés, rassemblés et intégrés dans un programme qui devra être mis en œuvre durant cette période législative.

Il serait bien entendu merveilleux que tous nos objectifs soient atteints. J'en suis certain, pour nombre d'entre eux ce sera le cas, la volonté est là. Pour d'autres, ce sera plus difficile mais nous nous y attelons et nous nous engageons à mettre toutes nos forces à les réaliser.

Mais ce programme se veut aussi dynamique, ce qui signifie qu'il sera certainement mis à jour en cours d'exercice afin de nous permettre de nous adapter aux évolutions conjoncturelles ou d'apporter une réponse adéquate à des projets novateurs et importants non planifiés. De plus, ce programme ne représente que les intentions de l'Exécutif communal à qui les citoyennes et les citoyens ont confié, au printemps de cette année, la gestion de notre Commune pour les cinq ans à venir. Mais, sur les grandes orientations, c'est à vous, Conseillers généraux, que revient la décision finale.

Ce programme est dès lors bien un instrument de conduite politique du Conseil communal qui contient le cadre de référence qu'il souhaite donner à son action et à celle de l'Administration pour la législature 2011-2016. Le programme de législature s'impose donc comme un nouvel instrument de communication entre les autorités et les citoyennes et citoyens bullois. Nous souhaitons ainsi que cette feuille de route, qui marque les grands axes stratégiques du développement de la Commune, constitue un renforcement important de la transparence et des capacités d'information du Conseil communal dans la gestion de la cité.

Comme je l'ai déjà précisé, le contenu du programme de législature propose un constat et des objectifs généraux à atteindre durant les cinq prochaines années. Le plan d'action et les mesures prises pour atteindre ces objectifs seront décidés progressivement dans le courant de la législature. En proposant à la population une vision à moyen terme du développement communal, nous souhaitons également planifier nos projets, nos investissements et nos dépenses dans des conditions optimales.

Quant à la rédaction du programme de législature, elle a été réalisée conjointement par les neuf membres de l'Exécutif. Chaque responsable de dicastère a travaillé en fixant ses priorités, avant que le collège ne traite, en plénum, l'ensemble des treize thèmes qui sont les suivants et qui sont détaillés dans « Le bulletin » :

1. Autorités et administration,
2. Communication et identité,
3. Qualité de vie et sécurité,
4. Jeunesse et intégration,
5. Enseignement et formation,
6. Affaires culturelles, Musée et bibliothèque,
7. Sports,
8. Santé et affaires sociales,
9. Travaux et équipements,
10. Aménagement, environnement et espaces publics,
11. Energie,
12. Transports,
13. Economie et finances.

Ce programme de législature doit ainsi nous permettre de répondre aux nombreux défis qui attendent Bulle ces prochaines années. Bulle est aujourd'hui une ville à la campagne. La cité concentre l'offre en services et prestations d'une grande ville dans un espace à taille humaine et à proximité d'un environnement préservé. La nouvelle Bulle est un pôle économique au service du développement régional, jeune, attractif, dynamique et extrêmement bien centré entre Berne et l'Arc lémanique.

Pourtant, d'une ville où tout le monde se connaît, Bulle apprend à connaître des relations plus globalisées et moins intimes entre ses habitants ainsi que les inconvénients d'une urbanité naissante. La croissance démographique, diversifiée, constante, mais qui a tendance à s'accélérer ces dernières années, est à la fois un indicateur qui marque la forte attractivité de la cité et un enjeu central pour les autorités politiques bulloises en termes d'aménagement du territoire, de mobilité et d'infrastructures.

En conclusion, au-delà des objectifs que nous nous sommes fixés, ce programme permet de présenter la vision, les valeurs et les projets portés par la Commune, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification. Il facilite ainsi la compréhension de la vision de l'Exécutif pour l'avenir de la cité et pour son développement à court, moyen et long termes. Je vous en souhaite dès lors une très bonne lecture, bien évidemment une fois notre séance terminée. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention.

Il demande si quelqu'un désire s'exprimer à ce sujet ; tel n'est pas le cas, il propose donc de passer au point 3 de l'ordre du jour.

* * * *

Point 3 - Présentation du plan financier 2012 – 2016

Monsieur le Président rappelle que selon l'art. 86d de la Loi sur les communes, le Conseil communal doit établir un plan financier sur cinq ans. Ce plan financier doit être mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Il passe tout d'abord la parole à M. le Syndic, qui s'exprime en ces mots :

« *Monsieur le Président,*

Une nouvelle fois, nous vous présentons le plan financier de notre Commune, sous la forme actuelle qui est conforme à la Loi sur les communes et qui traite aussi bien des investissements que du compte de fonctionnement.

Toujours selon les dispositions légales, ce plan financier ne doit pas être approuvé par le Législatif. Il fait cependant l'objet d'un rapport de la Commission financière, que nous nous réjouissons d'entendre, et vous pouvez bien évidemment y amener vos commentaires ou requérir des précisions.

Je le répète une nouvelle fois également, ce plan financier 2012/2016 n'est pas la copie exacte de ce que seront les budgets des cinq prochaines années. Il doit s'efforcer de trouver les limites supérieures et inférieures entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la Commune. Il indique les principales tendances et, au vu des résultats fournis dans le cadre de la prévision, il y a lieu de corriger les évolutions non souhaitables.

C'est bien cette démarche qui a été entreprise et qui a conduit le Conseil communal à présenter les investissements des prochaines années sur la base de priorités et en fonction des contraintes en matière de délais, contraintes liées au subventionnement possible des investissements acceptés par la Confédération, dans le cadre de l'agglomération pour la plupart.

Avant que notre Responsable des finances vous présente de manière plus détaillée ce plan, je voudrais encore préciser que l'enseignement essentiel à retirer de toute planification financière est l'évolution, d'année en année, des plans sur cinq ans, les uns par rapport aux autres.

En effet, si l'on compare les tendances dégagées dans le cadre des planifications 2009/13, 2010/14, 2011/2015 et maintenant 2012/2016, on s'aperçoit que les tendances les plus pernicieuses ont déjà été en partie corrigées par les mesures prises au niveau de l'étalement des travaux ou tout simplement par le report de certains investissements ou de certaines dépenses.

Le but essentiel est bien évidemment de contenir l'augmentation de la dette communale dans des proportions acceptables. Au vu des investissements proposés ces deux dernières années, force est de constater que l'on assiste à une dépréciation. Mais il ne peut en être autrement, compte tenu des importants investissements à réaliser, entre autres à court et moyen termes, pour les écoles et la rénovation des foyers.

Cette planification démontre surtout qu'au niveau du fonctionnement communal, les charges financières issues de ces investissements devraient être maîtrisables, d'une part en raison des nouvelles rentrées fiscales, pour une partie en provenance de l'imposition des sociétés domiciliées à Bulle et, d'autre part, par la prise en compte de notre rôle de ville centre dans la nouvelle péréquation intercommunale et encore par un respect strict de la croissance des charges communales dans leur ensemble.

Dans le cadre d'une planification, il est vrai, on peut utiliser différents scénarios qui vont des plus pessimistes à ceux d'une vision euphorique de l'évolution de notre Commune. Ceux retenus ici sont tout à fait réalistes ; ils prennent en compte des évolutions plutôt moins favorables et les données de base proviennent soit de chiffres des années passées, soit de données communiquées par les services de l'Etat.

Pour plus de détails, je passe maintenant la parole à notre Responsable du dicastère Economie et finances, Monsieur Raoul Girard. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et laisse s'exprimer Monsieur Raoul Girard, Conseiller communal.

Monsieur Raoul Girard présente le plan financier 2012-2016 comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme de coutume, je ne vais pas détailler ce plan financier, le document qui vous est remis chaque année ayant pour but d'être le plus complet et explicite possible. Toutefois, c'est la première fois que le Conseil général de cette nouvelle législature découvre ce document, c'est pourquoi je me permets de relever quelques points qui me semblent importants.

Ce plan financier ne diverge pas beaucoup de ce qui a été présenté ces dernières années ; la tendance est la même et les éléments les plus significatifs se retrouvent en page 3, dans la planification des investissements, celle-ci constituant la partie la plus importante du chapitre.

Tout le monde le sait, Bulle investit à tours de bras, tant cette année que dans les cinq prochaines années, où il est prévu d'investir CHF 60 millions.

Je tiens à préciser au Conseil général que pour l'instant, c'est surtout sur 2012 et 2013 que ces investissements sont concentrés, puisque ce sont déjà plus de CHF 50 millions qui seront investis durant les deux prochaines années.

Si le document montre une accalmie de ces investissements au-delà de 2013, il faut néanmoins rester prudent. Cette planification des investissements est revue constamment, mois après mois, année après année et j'aimerais rappeler que ce plan a été revu pas moins de quarante fois, ces cinq dernières années. Il y a donc lieu de l'interpréter comme une photographie connue, des investissements prévus et planifiables en décembre de chaque année.

Pour l'instant, cette planification n'intègre pas certains investissements qui, pourtant, sont souhaités par la population, au niveau des infrastructures sportives notamment, thème largement abordé ces dernières semaines. A la question « pourquoi n'y a-t-il aucune prévision au niveau des infrastructures sportives ? », je réponds que la planification financière les intégrera lorsqu'elle sera à même de fixer des montants et des échéances. Une fois encore, vous constaterez qu'à court terme, cette planification est des plus réaliste ; plus on s'en éloigne, plus il y a d'inconnues.

Malgré tout, les investissements connus auront une incidence certaine sur l'endettement. Les tableaux présentés dans les documents de travail démontrent que l'endettement prévu avoisinerait les CHF 140 millions en 2016, alors qu'aujourd'hui, à fin décembre 2011, il est d'environ CHF 90 millions. Cet endettement se situait à environ CHF 87 millions en juin 2011, au moment de la présentation des comptes 2010 et la planification présente CHF 93 millions à fin décembre 2012. En gros, nous en sommes à CHF 90 millions et nous prévoyons d'augmenter de manière significative cet endettement dans les cinq ans à venir, pour atteindre les CHF 140 millions, c'est-à-dire à peu près la somme des investissements auxquels nous allons consentir en cinq ans. Il va donc falloir faire des choix dans les prochaines années, fixer des priorités et décider, en toute connaissance de cause, des investissements supplémentaires.

Cette augmentation de la dette n'est de loin pas une surprise, elle est palpable depuis de nombreuses années maintenant mais tous les efforts auxquels nous avons consenti ces dernières années et notamment les bons résultats comptables des 2009 et 2010, ont permis d'atténuer les effets de nos investissements, tant ceux qui sont actuels, comme la construction des écoles, que les futurs dès 2012.

Monsieur le Syndic l'a déjà relevé tout à l'heure, c'est un peu le prix à payer du développement de notre Commune mais le mot d'ordre est simple : sachons maîtriser notre développement, sur le plan financier également. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raoul Girard pour son intervention, approfondie et détaillée. Il relève, à titre personnel, sa satisfaction d'avoir gardé un excellent Ministre des finances à Bulle.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

L'exercice de la gestion budgétaire est un art difficile mais indispensable à une bonne gestion et son application est cruciale pour préserver la bonne santé financière des institutions. Même si le plan financier n'est pas en soi un budget, il offre une perspective de ce que pourrait être la situation financière de la Commune à un horizon de cinq ans.

Il faut relever que le résultat de ces prévisions découle de la combinaison d'éléments subjectifs sur lesquels le Conseil communal a peu d'emprise, tels que l'évolution de la population ou celle de la conjoncture économique. Il n'y a par conséquent pas lieu de s'y attarder davantage.

Par contre, l'expertise et la rigueur de l'Exécutif dans la gestion et la maîtrise des dépenses sont essentielles si l'on veut atteindre les défis qui nous attendent et qui conduisent le Conseil communal à prévoir un déficit cumulé de CHF 13,1 millions pour le plan financier 2012-2016 et un endettement brut de CHF 140 millions à l'horizon 2016.

Rigueur et expertise seront donc les maîtres mots des prochains exercices. Nous ne pouvons dès lors que recommander au Conseil communal de continuer à veiller au respect des engagements pris et de tout faire pour garder sous contrôle les dépenses du ménage communal.

C'est sur ces considérations que la Commission financière prend acte du plan financier 2012-2016. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet. Il passe la parole à Monsieur Jacques Morand.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Jacques Morand intervient comme suit :

« Le Groupe libéral radical a pris connaissance avec intérêt du plan financier 2012-2016. Ce plan financier ne nous fait pas du tout plaisir, même si, quelque part, il représente une certaine réalité.

En parlant de l'endettement brut, actuellement aux comptes 2010, nous avons une dette de CHF 87 millions, ce qui représente environ CHF 4'500.-- par habitant. En 2016, c'est une dette de CHF 140 millions qui est projetée. Par rapport à la dette actuelle de CHF 87 millions, ceci représente 60 % d'augmentation, ce qui est, à notre avis, beaucoup pour notre Commune.

Compte tenu des frais financiers qui en découlent et qui augmentent de pair, ainsi que des amortissements à réaliser, la marge de fonctionnement se réduit très fortement. Nous sommes conscients qu'un plan financier est basé sur des éléments factuels comme la démographie, les lois, le marché de l'argent, l'économie et bien entendu les rentrées fiscales.

Nous reconnaissons qu'il est difficile de budgétiser à long terme et nous ne connaissons pas toutes les composantes qui ont été nécessaires à la réalisation de ce plan financier. En 2008, les rentrées fiscales communales se montaient à CHF 53 millions alors qu'en 2010, elles sont de CHF 63 millions, ce qui représente une augmentation des recettes de CHF 10 millions en deux ans. Nous doutons que cette augmentation puisse être linéaire pour les années futures et ceci nous inquiète beaucoup.

Sachant encore que les investissements relatifs à l'épuration des eaux ne font pas partie des investissements comptabilisés, ceci en raison du fait qu'ils doivent être autofinancés par les taxes des utilisateurs, nous ne savons pas aujourd'hui quel est le capital à disposition pour faire ces investissements.

Lorsque nous devons les réaliser, il faudra bien les payer et si le capital n'est pas disponible, on devra encore avoir recours à l'emprunt. Ceci va augmenter d'autant la dette de notre Commune.

Dès lors, je pose les questions suivantes à l'Exécutif communal :

1. Quels sont les montants des travaux d'épuration à réaliser et dans quelle mesure pourront-ils être autofinancés ?
2. Dans quelle mesure devrions-nous avoir recours à l'emprunt pour les réaliser ?
3. Quel est le pourcentage des actifs communaux vendables, par rapport à ceux qui ne le sont pas ? Je pense notamment aux routes, places et infrastructures qu'il faut amortir et qui n'ont pas de valeur marchande. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Morand pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet. Il cède la parole à Monsieur Christophe Monney.

Au nom du **Groupe UDC/UDF**, Monsieur Christophe Monney intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe UDC/UDF a pris connaissance du plan financier 2012-2016. La Ville de Bulle a eu de bonnes années. Cependant, les investissements rendus nécessaires par la croissance de notre ville sont extrêmement importants. De ce fait, nous demandons au Conseil communal la plus grande vigilance dans les dépenses de fonctionnement afin d'éviter de devoir faire des sacrifices douloureux ou d'augmenter, à futur, des impôts déjà élevés. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe Monney pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre désire s'exprimer; tel n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe alors la parole à Monsieur Raoul Girard, Conseiller communal, qui souhaite répondre aux trois questions posées par Monsieur Jacques Morand.

Monsieur Raoul Girard s'exprime en ces termes :

« Je vais tenter de répondre aux interrogations de Monsieur Jacques Morand : tout d'abord, par rapport à la situation décrite de l'endettement : s'il est vrai que la situation présentée à fin juin 2011 indique un endettement au 31.12.2010 de CHF 87 millions, on doit y voir une très grande amélioration par rapport à ce qu'elle était trois ou quatre ans auparavant, lorsqu'elle dépassait les CHF 110 millions. Le Conseil communal était bien conscient de devoir réduire la dette communale, sachant qu'il y aurait, à futur, des investissements d'envergure. Que serait la situation, aujourd'hui, sans l'investissement prévu pour l'agrandissement des écoles ? La Commune n'aurait pu « grappiller » qu'un ou deux millions et aurait pris la décision d'assainir les Foyers. Les autres importants investissements actuels auraient probablement été avancés. Ces dernières années, l'Exécutif a tenté d'anticiper ces dépenses, sachant, grâce à sa planification des investissements, qu'il y aurait des enjeux considérables à concrétiser dans les prochaines années.

Or, la question de Monsieur Jacques Morand est relativement complexe, à savoir quelle est la fortune dont dispose la Commune. De manière figurative, on pourrait se demander quelle est exactement la valeur de la Commune et de son patrimoine, aujourd'hui, s'il fallait les vendre ; cette valeur permettrait-elle de couvrir la dette actuelle et les dettes à long terme dont on vient de parler, qui atteindront environ CHF 140 millions d'ici 2015. La question est extrêmement complexe et Monsieur Jacques Morand l'a justement dit en quelques mots, il y a deux sortes de patrimoines : le patrimoine administratif, qui représente les éléments propriété de la Commune mais qui ne sont pas faits pour être vendus, comme une école ou une route par exemple, qui n'ont aucune valeur de revente ; le patrimoine financier quant à lui a une valeur, qu'il est toutefois difficile de jauger ainsi, en l'état, puisqu'un actif, par exemple un terrain, doit être mis sur le marché immobilier pour que l'on puisse en connaître sa valeur. Le marché immobilier, aujourd'hui, subit de grandes fluctuations et la valeur d'un terrain peut varier grandement d'une année à l'autre. Même si la Commune a toujours la faculté de vendre certains terrains à des prix plus élevés que ceux actuellement pratiqués, je ne suis pas sûr que cela convienne à Monsieur Jacques Morand, lorsque nous arriverons au point 5 de l'ordre du jour !

Il ne faut pas non plus oublier que le patrimoine financier renferme des éléments ayant un certain rendement ; l'analyse réalisée il y a quelques années l'a prouvé, lors de la vente d'immeubles, propriété de la Commune. Si la vente d'objets immobiliers tend à améliorer temporairement la situation, les recettes, elles, vont naturellement diminuer. Actuellement, le patrimoine financier de la Commune renferme notamment les actions de la société Gruyère Energie SA et je pense que ni le Conseil communal ni le Conseil général ne sont disposés à les vendre aujourd'hui, ce d'autant plus qu'elles procurent un certain rendement ; par ailleurs, y aurait-il, en face, un acheteur ? La question de Monsieur Jacques Morand est ainsi complexe et je ne pourrais y donner qu'une seule réponse, celle de dire que, comme le montrent les comptes 2010, la fortune nette de la Commune au bilan à fin 2010 est de CHF 6,4 millions et la mise sur le marché de certains actifs de notre patrimoine financier se situerait au-delà de ce chiffre. Afin de donner la meilleure réponse possible, je rappelle que la nouvelle norme comptable MCH2, votée au Grand Conseil il y a quelques mois, entrera en vigueur en 2014 pour toutes les communes. Celle-ci permettra une meilleure lisibilité par rapport au patrimoine de chaque commune, une légère amélioration de ce côté-là devrait donc se faire sentir. Je crains encore que la problématique du marché et de la valeur concrète de certains actifs ne puisse être chiffrée puisque, je le répète, pour connaître la valeur d'un terrain, il n'y a aucun autre moyen que sa mise en vente. Telles sont les réponses que je peux apporter à la question de Monsieur Jacques Morand.

L'occasion m'étant donnée de m'exprimer, je souhaite émettre une petite remarque par rapport à l'intervention de Monsieur Christophe Monney, disant que l'impôt bullois étant élevé, il n'est pas souhaitable de l'augmenter. En l'état, il n'y a aucune volonté du Conseil communal d'entreprendre cette démarche ; celui-ci œuvre plutôt pour le maintien d'une fiscalité attrayante. Il est d'ailleurs relevé, dans le programme de législature, que notre Commune a une fiscalité aussi adéquate qu'attrayante. Aujourd'hui, à fin 2011, un taux de fiscalité de 74,3 % se révèle très compétitif en Gruyère. Au niveau cantonal et en comparaison avec les Chefs-lieux ou les grandes communes qui pourraient être analogues à Bulle, le Conseil communal remplit son rôle en essayant de maintenir ce taux de fiscalité. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raoul Girard pour ses réponses, lesquelles semblent satisfaire Monsieur Jacques Morand qui ne demande plus la parole.

Constatant que Monsieur Pierre Pythoud, Conseiller communal, souhaite s'exprimer, Monsieur le Président lui passe la parole.

Monsieur Pierre Pythoud demande à Monsieur Jacques Morand de préciser sa question quant à l'épuration des eaux.

Monsieur Jacques Morand précise volontiers sa question, comme suit :

« Les travaux à réaliser en matière d'épuration des eaux sont encore très importants pour notre Commune et, comme il a toujours été question d'appliquer la théorie du « pollueur-payeur », ils devraient pouvoir s'autofinancer.

Ces travaux devant être poursuivis ou réalisés, quelle est, aujourd'hui, la réserve financière dont dispose la Commune par rapport à ces taxes d'épuration des eaux ? Au cas où la Ville de Bulle ne disposerait pas de l'entier du capital nécessaire, de combien devra-t-elle augmenter son emprunt pour la réalisation de ces travaux ? »

Monsieur Pierre Pythoud répond aux questions de Monsieur Jacques Morand, de la manière suivante :

« Ces dix dernières années, la Commune a approximativement dépensé la somme annuelle de CHF 1'150'000.-- pour l'épuration des eaux. Selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) qui indique par étape les travaux à réaliser année après année pour la séparation des eaux usées et des eaux claires), des travaux sont prévus jusqu'en 2060-2070, ce qui signifie un ouvrage de longue haleine. Selon ce PGEE, il faudrait pouvoir dépenser annuellement CHF 1'600'000.-- pour tenir les objectifs. On peut ainsi constater que la Commune n'a pas encore amorcé les dépenses du montant

nécessaire à la continuation des travaux. Nous verrons dans quelques instants, au point 4.1.6 de l'ordre du jour, que la réalisation du collecteur de transport Bulle-Riaz est effectuée au fur et à mesure du développement des quartiers d'habitation, par la mise en séparatif ou, comme à La Tour-de-Trême à la rue de l'Ancien Comté, en profitant de l'ouverture d'une route pour réaliser les travaux nécessaires à la séparation des eaux ou à la réfection des collecteurs.

Lorsque nous passerons au point 4.3 de l'ordre du jour, nous pourrons constater que le budget de fonctionnement présente un déficit constant depuis bien quelques années et, en tant que Député, Monsieur Jacques Morand n'ignore certainement pas que la nouvelle loi sur le traitement des eaux, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, exige que chaque commune équilibre, d'ici 2013, ses comptes en la matière. Cela signifie que durant le 1^{er} semestre 2012, le Conseil communal présentera au Conseil général le nouveau règlement communal relatif au traitement et à l'évacuation des eaux usées, qui doit permettre de réaliser des recettes supplémentaires pour respecter la loi et couvrir l'entier des frais de ce poste. L'une des raisons pour lesquelles ce règlement est imposé à la Commune est le fait qu'entre Bulle et La Tour-de-Trême, les propriétaires ne sont encore pas taxés de la même manière, puisqu'à l'époque, on a préféré attendre la mise en vigueur de la loi pour mettre à niveau les deux règlements ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Pythoud pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur ce point.

∞ ∞ ∞

Point 4 – Budget 2012

Monsieur le Président précise que pour ce point, il passe d'abord la parole au Conseil communal pour l'entrée en matière, ensuite à Monsieur le Président de la Commission financière et pour terminer, les rapporteurs respectifs des Groupes pourront s'exprimer.

La parole est donc à Monsieur le Syndic, qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président,

Ainsi que vous avez pu le constater, le budget 2012 propose de nouveaux investissements sur lesquels vous devez vous prononcer, pour un montant total de près de CHF 7 millions, ceci après modification de l'ordre du jour. Mes collègues du Conseil communal et moi-même commenterons ceux propres à nos dicastères.

Cependant, à ces investissements, il convient d'ajouter, pour l'année 2012, ceux déjà votés précédemment mais dont la dépense effective sera portée aux comptes 2012. Au total, il s'agit alors d'un montant certainement encore jamais atteint de 34,2 millions de francs.

Au niveau du fonctionnement 2012, la perte s'élève à CHF 772'065.-- pour un total des charges de près de CHF 112 millions, soit une perte de 0,78 % par rapport à l'ensemble des produits nets de la Commune, donc bien en-dessous de la limite fatidique des 5 % obligeant une augmentation du taux de l'impôt.

Comme je l'ai déjà indiqué dans ma présentation du plan financier, le fait d'avoir pu partiellement contenir le déficit de fonctionnement - en réalité c'est bien l'équilibre que l'on doit viser - tient d'une part à une amélioration substantielle des rentrées fiscales et d'autre part à la diminution des amortissements obligatoires liés à ceux, extraordinaires, qui ont été faits grâce au bon résultat des comptes 2010. Le fait de l'entrée en vigueur, en 2011, de la nouvelle péréquation financière intercommunale a également influencé positivement l'élaboration de ce budget 2012.

Bien évidemment, des efforts tous particuliers ont été consentis au cours des trois lectures du budget par le Conseil communal pour maîtriser au mieux la croissance des charges sur lesquelles il peut intervenir.

En effet, une nouvelle fois, les dépenses liées qui représenteront en 2012 plus de 43 % des charges - imputations internes déduites - ont pris l'ascenseur puisque leur augmentation est de 5.66 % par rapport au budget 2011 et de 12.77 % par rapport aux comptes 2010.

Voilà les commentaires que je souhaitais apporter en ouverture de la lecture de ce budget 2012 et, pour une meilleure clarté et davantage de détails, je passe la parole, par l'intermédiaire de Monsieur le Président, à notre responsable du dicastère des finances. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son entrée en matière. Il passe la parole au Responsable du dicastère Economie et Finance, Monsieur Raoul Girard, qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président,

Je vais essayer de vous donner l'essentiel des éléments intéressants. Le budget qui vous est proposé ce soir est sans grande surprise et, s'il y en a, celles-ci sont plutôt bonnes.

Au niveau du fonctionnement, le déficit estimé est de CHF 772'065.--, donc, comme l'a relevé Monsieur le Syndic, inférieur à 1 % des produits. De ce fait, la célèbre limite fatidique des 5 % au niveau du taux de l'impôt - celle qui est crainte aujourd'hui par certaines communes - est assez loin pour Bulle, puisqu'elle se situe, pour elle, aux alentours de CHF 5 millions. Nous en sommes loin, et c'est tant mieux, même si je crois pouvoir dire que ce budget a été l'un des plus faciles à élaborer, ces dernières années. Mais il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas équilibré, alors qu'il serait judicieux de tendre vers un équilibre budgétaire. Contrairement au Canton, les communes n'ont pas l'obligation d'atteindre cet équilibre budgétaire et, quand bien même le Conseil communal en est satisfait dans les grandes lignes, il est conscient du fait que l'idéal n'est pas atteint.

Au final, ce budget dégage un cash flow d'un peu plus de CHF 3 millions, mais compte tenu du rythme des investissements, on ne peut pas dire qu'il soit, en l'état, suffisant. Très souvent, dans les discussions relatives aux comptes, il est question d'atteindre cet objectif, à savoir un cash flow égal au 70 % des investissements.

Nous aborderons tout à l'heure le budget des investissements et vous constaterez que celui-ci dépasse allègrement les CHF 30 millions nets pour l'exercice 2012. On se situe donc bien loin de ces 70 %, puisque nous sommes à moins de 10 % des montants que nous allons engager l'an prochain. Malgré que la situation ne soit pas idéale, elle s'est tout de même améliorée par rapport à ces dernières années. Les raisons pour lesquelles il a été plus aisé d'élaborer ce budget relèvent premièrement des bons comptes 2009 et 2010, qui ont permis des amortissements supplémentaires qui ne figurent plus dans les amortissements obligatoires présentés dans ce budget, d'où une diminution des charges. Deuxièmement, les rentrées fiscales sur les personnes physiques, évaluées sur la base de l'estimation du SCC (Service cantonal des contributions), indiquent clairement une hausse pour 2012. Toutefois, par rapport à la fiscalité des personnes morales, le Conseil communal maintient sa ligne, prudente et réservée, en particulier en cette période économiquement troublée sur les marchés internationaux. La croissance démographique de Bulle engendre bien évidemment des charges supplémentaires, mais cette augmentation se retrouve aussi du côté des recettes fiscales. Pour information, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, la population a augmenté de 5,12 %, ce qui est déjà significatif. Le Canton de Fribourg est connu pour sa croissance démographique phénoménale, mais celle-ci reste tout de même inférieure à 2 %, alors que celle de Bulle se situe en-dessus de 5 %. Notre Commune comptait 18'024 habitants au 1^{er} janvier 2010 et atteignait les 19'000 habitants au 31 décembre 2010, situation qui, naturellement, a son influence sur la fiscalité.

Le troisième élément favorable par rapport à ce budget, qui n'est pas une exception par rapport aux dernières années mais qu'il est utile de rappeler, c'est le niveau des taux d'intérêts qui, année après année, n'a pas changé. Si la Commune devait acquérir des fonds étrangers au taux de 5 %, la situation serait nettement moins favorable que ce qu'elle est aujourd'hui. La moyenne des taux, largement inférieurs à 3 %, rend la situation agréable, non seulement pour le budget présenté ce soir, mais également pour les prochains emprunts auxquels il va falloir consentir en 2012, notamment par rapport aux travaux en cours.

Par rapport à ce budget de fonctionnement, je souhaite encore relever quelques chiffres relatifs aux taux de couverture. Au niveau de l'eau, la couverture est de 100 %, celle de l'épuration est à environ 94 % et celle de l'élimination des déchets ménagers à plus de 80 %. De ce côté, Bulle est tout à fait dans les normes et se situe à l'échelon supérieur du tableau.

Quelques mots encore sur la péréquation financière : certaines communes se plaignent, année après année, c'est pourquoi je tiens à donner ici la position de la Commune de Bulle qui, elle, ne s'en plaint pas, même si La Liberté a titré, il y a de cela quelques semaines, que notre Commune était la grande perdante de la péréquation 2012. J'aimerais rappeler ici que les recettes fiscales ont fortement augmenté aux comptes 2009 et 2010. Cet apport supplémentaire a dès lors des conséquences sur la péréquation des ressources pour la Commune, qui doit payer, au final, CHF 500'000.-- de plus qu'en 2011.

Je pense qu'il est utile de rappeler une fois encore ce qu'est le système de la péréquation cantonale. Il comprend d'une part la péréquation des ressources, basée sur les rentrées fiscales. Avec un indice de potentiel fiscal supérieur à la moyenne de 100, Bulle paie ainsi CHF 2,354 millions pour d'autres communes, y compris pour celles qui se plaignent du système. C'est donc uniquement la péréquation financière des ressources qui fait dire que Bulle est perdante.

Par ailleurs, l'autre péréquation, celle des besoins, permet de différencier les besoins des communes, ceux-ci étant plus importants pour certaines que pour d'autres. Dans cette péréquation des besoins, Bulle est bénéficiaire et va toucher CHF 978'000.-- en 2012. La péréquation des ressources est financée par les communes ; Bulle paie donc pour d'autres communes, alors qu'au niveau de la péréquation des besoins, c'est le Canton qui paie et c'est ainsi qu'il va verser à la Commune de Bulle CHF 978'000.--. Dans cette péréquation des besoins, certaines reçoivent plus, d'autres moins, mais aucune commune ne reçoit rien. La Ville de Bulle, comme tous les grands centres, aurait souhaité que les communes qui, au niveau de l'indice des besoins, avaient un indice supérieur à 100 se partagent la manne cantonale et que celles qui étaient en-dessous ne reçoivent rien, mais ce n'est pas la situation qui a été votée par le Grand Conseil. Toutes les communes, y compris celles qui se plaignent aujourd'hui, touchent des montants versés par l'Etat pour la péréquation des besoins. Il ne faut pas oublier ces quelques principes, puisque cette péréquation financière a été modifiée et qu'elle doit encore évoluer par rapport à la péréquation des besoins ; on sait qu'une ville comme Bulle attend que l'on tienne compte des critères sociaux notamment et que les centres ont des besoins supérieurs à la moyenne. Certaines communes, avec beaucoup moins d'habitants, souhaitent que d'autres paramètres soient intégrés, notamment la taille de la commune, ce qui est compréhensible, puisqu'une commune plus grande a davantage de charges. Ces paramètres vont entrer en vigueur dès que les statistiques en la matière seront disponibles. Cette péréquation fait beaucoup parler d'elle ; il est donc important d'en rappeler périodiquement les fondements exacts. Personnellement, je crois que c'est le système le plus juste aujourd'hui, au niveau du district et du Canton.

Voilà ce que je tenais à dire par rapport au budget de fonctionnement. Reste bien évidemment sur ce budget 2012, la partie des investissements nets, à savoir CHF 34,5 millions qui figurent dans les pages jaunes des documents qui vous ont été remis (Ndlr : CHF 34,2 millions, après suppression du point 4.1.5). La plupart de ces investissements ont déjà été décidés par ce Conseil général, il ne reste que quelques points sur lesquels vous avez à vous positionner ce soir. Je ne vais pas anticiper sur les différents points, puisque ceux-ci seront énumérés chapitre par chapitre par mes collègues et sur lesquels vous aurez l'occasion de vous exprimer. A priori, nous n'aurons que très peu d'interventions supplémentaires à faire et, pour ma part, je n'aurai probablement que deux informations à apporter. Cependant, je me tiens à votre entière disposition, si vous avez des questions par la suite. Toutefois, je vous rappelle qu'il est relativement difficile de répondre précisément, sachant que de notre côté, nous devrions savoir quel Conseiller doit intervenir, puisqu'entre la séparation des dicastères et le plan financier il n'y a pas une concordance totale, ce qui peut expliquer que les précisions nécessitent un peu plus de temps. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Girard pour ses explications, précises et intéressantes.

Il passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, qui s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Après le résultat exceptionnel enregistré en 2010, un budget déficitaire de CHF 1,6 million pour 2011, le Conseil communal nous propose un budget de fonctionnement pour l'année 2012 qui fait ressortir une perte de CHF 772'065.--.

1. Investissements

Le budget d'investissements nets se monte à CHF 34,55 millions (Ndlr : CHF 34,2 millions, après suppression du point 4.1.5) pour l'année 2012. Il convient toutefois de préciser que les effets des crédits d'investissements déjà votés, dont les principaux concernent les bâtiments scolaires, les foyers communaux et le réseau routier, prennent une part prépondérante puisqu'ils se montent à CHF 30,4 millions pour 2012 (CHF 15,1 millions pour 2013). Les nouveaux crédits d'investissements proposés par le Conseil communal se montent par conséquent à CHF 7,3 millions pour 7 objets, avant le retrait du point 4.1.5 de l'ordre du jour, et des désinvestissements pour la vente de 3 parcelles pour un montant total d'environ CHF 1,8 million. J'y reviendrai dans le détail lors de la discussion des projets soumis à votation.

L'ampleur des investissements consentis ces dernières années va avoir un impact considérable sur l'endettement et la capacité financière de la Commune, comme le laisse par ailleurs entrevoir le plan financier 2012-2016. Les challenges qui nous attendent nécessitent par conséquent un suivi et un respect « chirurgical » des budgets d'investissements, si l'on veut atteindre les objectifs fixés tout en évoluant dans un environnement économique incertain.

2. Budget de fonctionnement

Avec un total de charges se montant à CHF 111,9 millions, en augmentation de 2 % comparativement au budget 2011, le budget 2012 fait ressortir un déficit de CHF 772'065.-- qui reste très largement en-dessous de la cote autorisée de 5 %.

Nous aimerions relever maintenant quelques points qui ressortent de notre analyse :

- ❖ Les entretiens que nous avons eus avec chaque Conseiller communal ont permis de clarifier tous les points d'interrogation que nous avons soulevés. C'est avec plaisir que nous relevons la qualité des réponses et des détails qui nous ont été donnés. La qualité du support fourni par M. Christophe Uldry lors de cet exercice mérite également d'être soulignée.
- ❖ La participation aux dépenses de « MOBUL » a augmenté de CHF 240'000.-- par rapport au budget 2011, pour atteindre le total de CHF 0,9 million. Cet engagement est donc significatif et s'explique par l'offre de desserte supplémentaire proposée les vendredis et samedis soirs et les dimanches. Ce poste, qui atteint déjà 0,8 % du total des coûts à lui seul, mérite un suivi particulier.
- ❖ Le dicastère de l'enseignement et de la formation présente une augmentation de CHF 0,9 million pour un total de CHF 25,9 millions, soit une augmentation de 3,6 %. Les charges liées, essentiellement dues à l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine, font ressentir leurs premiers effets. Il faut souligner ici que les grandes agglomérations de Fribourg et Bulle n'ayant pas encore procédé à ce changement, il est fort probable que ces coûts seront encore plus élevés à l'avenir.

Malgré cela, il est à relever que le budget pour les camps scolaires a pu être maintenu.

- ❖ La forte augmentation de la population bulloise de 5,12 % en comparaison des 1,95 % au niveau cantonal représente environ 3 % de plus de charges liées sur lesquelles le Conseil communal n'a pas d'influence. Les participations au Canton et aux communes du district sont par conséquent en augmentation.

La 3^{ème} équipe de jour pour le service des ambulances pour les trois districts et les charges liées pour le subventionnement des homes médicalisés sont deux exemples qui expliquent en grande partie l'augmentation de CHF 0,5 million des coûts de la santé. Il faut par conséquent relever ici la forte maîtrise des charges, bien sous contrôle, qui permet de minimiser les résultats nets des dicastères de la santé pour CHF 7,1 millions et des affaires sociales pour CHF 7,9 millions, soit au total CHF 15 millions, en augmentation de CHF 0,7 million ou 4,8 % par rapport au budget 2011.

- ❖ Bien que favorable à notre Commune, la nouvelle péréquation financière budgétisée fait ressortir une augmentation de CHF 0,5 million pour la contribution à la péréquation des ressources à hauteur de CHF 2,3 millions, mais également une augmentation de CHF 0,2 million pour celle des besoins. Au total, c'est donc une détérioration de CHF 0,3 million qui impacte le budget 2012.
- ❖ Les impôts attendus, tant au niveau des personnes physiques (CHF 38,9 millions) que des personnes morales (CHF 10,9 millions) sont en augmentation. Cette planification positive des recettes fiscales pour CHF 2,4 millions (+ 6,6 %) pour les personnes physiques et de CHF 0,9 million (+ 9,0 %) pour les personnes morales est la conséquence directe, d'une part de l'évolution démographique de notre Commune qui augmente naturellement les recettes fiscales et d'autre part de la bonne santé économique qui se reflète dans les résultats fiscaux des entreprises. Il faut rappeler ici que les recettes fiscales sont basées sur les informations transmises par le Canton alors que pour les personnes morales, elles sont calculées par les services communaux compétents et basées sur les estimations fiscales provenant des entreprises elles-mêmes.
- ❖ Le budget des salaires est passé de CHF 12,6 millions pour 2011 à CHF 13,1 millions pour 2012, soit une augmentation de 3,42 % que l'on peut comparer avec l'augmentation globale du budget 2012 de 2,04 %. Cette augmentation de 3,42 % représente en fait une augmentation réelle de 1,68 % couvrant les adaptations de paliers et de renchérissement et d'un autre volet de 1,74 % pour les mutations, essentiellement dues à la reprise du personnel du Centranim. Nous pouvons donc féliciter le Conseil communal pour la maîtrise de sa gestion du personnel communal et l'inciter à continuer dans cette voie.
- ❖ Enfin, il faut également souligner qu'une diminution des amortissements obligatoires de l'ordre de CHF 0,3 million et des taux d'intérêts toujours bas contribue également à limiter le déficit du budget 2012.

Considérations générales et conclusions

Une conjonction de différents facteurs fait que le Conseil communal nous propose un budget 2012 presque équilibré et c'est une chance, au regard de bien des collectivités publiques qui voient l'avenir dans le rouge. Au vu du plan financier 2012-2016, c'est également cette couleur qui va prévaloir ces prochaines années. Si la péréquation financière est finalement moins pénalisante que l'ancienne, il n'en reste pas moins que les charges liées directement dépendantes de la population vont vraisemblablement continuer à croître. Les forts investissements consentis vont amener les finances communales dans une zone où la maîtrise des investissements sera capitale, si l'on veut se prévaloir d'une gestion contrôlée d'un endettement galopant.

Une situation économique incertaine, le spectre de l'inflation toujours plus présent et des taux d'intérêts qui ne resteront probablement pas toujours aussi bas, sont autant d'éléments qui devraient imposer une prudence accrue aux collectivités publiques dans leur approche budgétaire. C'est donc avec cet état d'esprit prudent que nous recommandons au Conseil communal de maintenir l'excellente gestion du ménage communal affichée jusqu'ici et de continuer à suivre avec rigueur et respect les plans d'investissements planifiés pour éviter que le rouge ne vire au vif.

C'est le premier budget sur lequel s'est penchée la Commission financière dans sa composition actuelle. Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec le Conseil communal qui a fait preuve d'une grande disponibilité pour répondre à nos questions.

Nous remercions également encore une fois Monsieur Christophe Uldry pour sa participation et ses éclaircissements toujours précis et utiles ainsi que Monsieur Bernard Guisolan pour son soutien de coordination fort apprécié.

Après ces considérations finales, je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

La Commission financière dans son ensemble et à l'unanimité, vous demande d'accepter l'entrée en matière de ce budget 2012. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour l'établissement de son rapport et pour sa présentation devant l'assemblée.

Il passe maintenant la parole aux Groupes, dans l'ordre qui lui fait face, soit de gauche à droite :

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Rime intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers Collègues,

Notre groupe a pris connaissance avec grand intérêt du budget 2012. Je ne vais pas répéter ici les propos de Monsieur le Président de la Commission financière, que nous partageons, mais y apporter quelques compléments. Si le budget 2012 est presque équilibré et qu'il a été, aux dires de certains Conseillers communaux, l'un des plus faciles à boucler ces dernières années, il mérite les commentaires suivants :

Tout d'abord sur le budget des investissements, le point 4.1.5 ayant été retiré de l'ordre du jour, nous n'avons pas de commentaires spécifiques sur les investissements et les accepterons à l'unanimité. D'ordre général par contre, les investissements ont tous un caractère urgent et les dossiers sont souvent maigres ! Il semble à nouveau que le Conseil communal gère les situations urgentes et n'a pas le temps d'anticiper les projets... La réflexion sur la nécessité ou non de la professionnalisation du Conseil communal nous semble d'actualité un peu plus chaque année !

Sur le budget de fonctionnement maintenant, nous avons pu remarquer que les charges du parking de Bulle Centre sont considérables et que celui-ci peine toujours à trouver ses usagers... La raison principale reste toujours, selon nous, le trop grand nombre de places de parc au centre-ville, qui prive les piétons d'autant d'espaces conviviaux !

D'autre part il est réjouissant de voir que l'extension des horaires MOBUL ait pu se faire en soirée et le dimanche dans le budget 2012. Nous attendons avec impatience la prochaine étape qui sera l'augmentation de la cadence à 15 minutes, ce qui pourra cette fois réellement pousser la population à revoir son mode de déplacement, avec en plus l'arrivée toute fraîche du RER !

Finalement il est encourageant de constater que cette année, le budget culturel a augmenté de manière significative et que ceci permettra de répondre un peu mieux aux nombreuses sollicitations et favorisera une offre culturelle encore plus riche, à l'échelle de notre Commune, avec la diversité qu'elle induit aujourd'hui.

Avec ces considérations, le Groupe socialiste acceptera à l'unanimité l'entrée en matière sur le budget et n'interviendra normalement plus sur les différents points y relatifs. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Rime pour son intervention. Il propose la parole au Groupe suivant.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Patric Davet intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PDC/PVL soutient le contenu du rapport de la commission financière qui nous a été présenté par son Président.

Sur la base des documents remis par l'Administration communale, nous faisons encore les remarques suivantes :

Le budget de fonctionnement 2012 prévoit un déficit de CHF 772'065.--, soit 0,7 % du total des recettes. Au final, ce bon résultat dépendra essentiellement de deux facteurs : le premier étant la maîtrise des charges du ménage communal qui sont inscrites au budget, le deuxième étant les recettes fiscales dont la maîtrise est nettement plus aléatoire.

En comparaison avec le budget 2011 qui prévoit un déficit de CHF 1'637'355.--, soit 1.52 % du total des recettes, nous aurions tendance à affirmer que le budget 2012 est un excellent budget. Pourtant, si l'on s'attarde sur l'évolution des charges, certains constats doivent nous forcer à rester vigilents.

Ainsi, le total des charges du budget 2012 s'élève à CHF 111'898'730.-- ce qui représente une augmentation de CHF 2'247'960.-- par rapport au budget 2011, soit + 2.05 %. Si l'on fait abstraction de la charge de CHF 7'829'212.-- pour les amortissements extraordinaires effectués en 2012, le total des charges du budget 2012 augmente de CHF 6'617'548.24 en comparaison des comptes 2010, soit + 6,29 %, ce qui représente une augmentation d'environ CHF 350.-- par habitant légal (18'861 habitants au 31.12.2010). Notons au passage que la charge brute du budget 2012 par habitant légal se situe aux environs de CHF 5'933.--.

Sans entrer dans le détail de l'évolution des charges par dicastère, que nous avons analysée en établissant un rapport synthétique de 4 à 5 pages (rapport que nous tenons par ailleurs à disposition de toute personne intéressée), le Groupe PDC/PVL tire les conclusions suivantes :

Depuis plusieurs années, l'évolution démographique de la Commune de Bulle est spectaculaire. Il est donc concevable que certaines charges de fonctionnement augmentent quelque peu, pour autant qu'elles soient globalement compensées par un volume adéquat de recettes supplémentaires. Ces augmentations de charges sont en principe nécessaires pour permettre à l'Administration communale de maintenir la qualité et la performance de ses prestations ou de ses différentes infrastructures routières, scolaires, sécuritaires et techniques. En outre, une offre accrue de culture, sport et loisirs est également nécessaire pour garantir l'attractivité de la Commune. Dans cette optique, le PDC/PVL soutient la sensible, mais néanmoins maîtrisée, augmentation de charge liée au dicastère « Culture et loisirs ».

Il est néanmoins impératif, au vu du marasme économique qui pourrait bientôt s'abattre sur les collectivités publiques locales, de veiller à maîtriser et à prioriser méticuleusement l'évolution des différentes charges de fonctionnement et d'investissement de notre Commune.

Ainsi, lorsque les ressources sont limitées, la gestion des projets d'investissement est prépondérante et toute erreur de jugement sévèrement dénoncée par la population. Par conséquent, les projets d'investissement présentés au Conseil général doivent anticiper les besoins et être clairement documentés, notamment sur les études effectuées préalablement par l'Administration ainsi que sur les raisons qui l'incitent à effectuer un choix technique ou économique. Les décideurs politiques peuvent ainsi prendre leurs responsabilités et orienter leurs décisions sur la base d'éléments objectifs et concrets. Décider dans l'urgence et sur la base d'informations lacunaires, c'est courir un risque que nous ne pouvons nous permettre.

Le budget 2012 est donc un budget acceptable, pour autant que le niveau des charges annoncées soit respecté et que les recettes liées à la péréquation financière et à la fiscalité soient conformes aux attentes.

Sur la base de ces considérations, le Groupe PDC/PVL préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2012 de la Commune de Bulle. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patric Davet pour son intervention. Il cède la parole à Madame Florence Minnig Sudan pour le Groupe suivant.

Au nom du **Groupe PLR**, Madame Florence Minnig Sudan intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

L'élaboration du budget 2012 semble avoir été plus aisée que les années précédentes, ceci étant dû à une prévision plus favorable en matière de rentrées fiscales notamment et à certaines autres considérations déjà relevées par le Conseil Communal et la Commission financière. Je ne reviendrai pas non plus sur les chiffres qui vous sont connus.

Néanmoins, ne bombons pas le torse face au futur ! Je ne fais que répéter mes propos de la séance du mois de juin, la rigueur reste de mise. Il convient d'appliquer une politique budgétaire stricte en vue des années à venir afin d'être en mesure d'assumer les investissements actuels et futurs ainsi que leur répercussion sur le fonctionnement. Face à l'incertitude économique qui prévaut aujourd'hui et à ses conséquences sur les taux d'intérêt et sur l'inflation en cas de dépréciation de la situation économique, restons vigilants !

Nous remercions le Conseil Communal ainsi que les différents services communaux pour le travail accompli et les encourageons à maintenir une gestion du ménage communal rigoureuse et stricte.

Le groupe PLR dans son ensemble et à l'unanimité, acceptera le budget de fonctionnement 2012.

En principe, le groupe PLR n'interviendra plus lors de l'étude de détail dudit budget de fonctionnement, mais uniquement lors des investissements votés point par point. »

Monsieur le Président remercie Madame Florence Minnig Sudan pour son intervention.

Il propose la parole au groupe UDC, qui ne souhaite pas s'exprimer, c'est pourquoi il demande si quelqu'un d'autre, dans l'assemblée, désire prendre la parole. Tel n'étant pas le cas, Monsieur le Président clôt la discussion générale sur l'entrée en matière pour le budget.

Cette entrée en matière pour le budget étant acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, Monsieur le Président s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi. Tel n'est pas le cas.

* * * * *

4.1 – BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Monsieur le Président passe à l'examen du budget d'investissement 2012 et propose d'analyser chaque investissement qui sera voté individuellement, après quoi le Conseil général se prononcera sur l'ensemble du budget des investissements 2012. Monsieur le Président ajoute que pour l'examen du budget de fonctionnement, il sera procédé à une lecture par chapitre, suivi du vote du budget de fonctionnement 2012 dans sa globalité.

Monsieur le Président passe à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général, en commençant par le point 4.1.1 et suivants de l'ordre du jour.

4.1.1 Hôtel de Ville, Bulle - Demande de crédit concernant des travaux d'assainissement en matière de protection incendie et de mise aux normes de la sonorisation de la grande salle

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Grandjean, Conseiller communal, qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas vous faire l'affront de rappeler ici tout l'historique de cet hôtel de ville, avec les nombreuses interventions qui y ont déjà été faites, depuis les années 1990 notamment. C'est un bâtiment dont la structure est compliquée, notamment de par ses multiples fonctions ; le message qui vous a été remis décline les nombreux travaux qui y ont été exécutés. Cependant, dans ce contexte, la grande salle a été peu touchée, hormis quelques travaux d'entretien et de peinture réalisés en 1997. Aujourd'hui, elle aurait besoin d'un rafraîchissement et l'on examinera, dans le cadre du budget, s'il est possible d'y procéder.

En début d'année, le Conseil communal a mandaté l'Institut Suisse de Sécurité, non seulement pour ce bâtiment mais pour l'ensemble des constructions propriété de la Commune ; il s'est avéré que l'hôtel de ville présentait une limite de capacité en matière de sécurité. Selon les normes actuelles, nous sommes ce soir, par exemple, en limite de capacité d'occupation de la salle. Nous devons donc aujourd'hui non seulement en prendre conscience mais y remédier en y apportant les mesures de sécurité nécessaires, principalement dans le cadre de la défense et du compartimentage incendie. Cela concerne notamment les mesures de protection de fermeture d'évacuation mais également l'adaptation à tous ces volumes clos et l'on se doit d'y adapter l'ensemble de la technique y relative, comme la ventilation, les clapets de sécurité, le coupe-feu etc... Si, de prime abord, un tel projet peut paraître extrêmement simple, il se révèle tout de même complexe lorsqu'il s'agit de le concrétiser dans un type de bâtiment comme l'hôtel de ville qui, de plus, figure comme objet protégé au patrimoine architectural du règlement communal d'urbanisme.

L'autre élément qui intervient dans ce contexte se situe au niveau de la sonorisation, puisqu'en 2013, nous devons nous soumettre à de nouvelles prescriptions. J'en profite ici pour faire appel à toutes les personnes qui lancent des prescriptions et j'aimerais les rendre attentives que s'il est agréable de se sentir en sécurité et d'avoir de nouvelles normes, il faut toujours y répondre par effet d'exemplarité. Aujourd'hui, l'enveloppe budgétaire s'y rapportant est de l'ordre de CHF 980'000.--, comme indiqué dans le message qui vous a été remis.

Par ailleurs, une installation de protection contre la foudre doit être mise en place, compte tenu du fait que le bâtiment comprend une salle dont la capacité d'accueil dépasse 100 personnes.

Je reste à votre disposition pour tout détail complémentaire mais j'aimerais encore relever que si le Conseil communal avait pu prévoir ce genre de travaux, il l'aurait prévu il y a longtemps et s'il avait voulu réaliser tout ce qui aurait dû l'être, il aurait fallu doubler les budgets de fonctionnement. Ce n'est donc pas par manque de prévoyance ou de respect de la part du Conseil communal que ces adaptations n'ont pas été entreprises, mais bien par manque de moyens. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Grandjean pour son intervention. Il passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.

Monsieur Yves Bosson intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commune a déjà investi CHF 6,9 millions depuis 1990 et CHF 9,2 millions si l'on remonte jusqu'en 1977. Le besoin de mise en conformité des normes de sécurité quant à l'exploitation de la salle de l'Hôtel de Ville fait que le projet d'investissement de CHF 980'000.-- a dû être ficelé rapidement pour répondre à l'urgence de la situation. L'exploitation de la grande salle de l'Hôtel de

Ville est une évidence qui ne doit pas occulter la nécessité d'avoir une vision globale des besoins d'entretien et d'investissements, aussi proactive que possible, afin d'éviter d'être mis devant le fait accompli. Toute décision prise dans l'urgence présente davantage de risques, nous ne pouvons donc que recommander au Conseil communal de tout faire pour anticiper de telles situations à l'avenir, afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause et dans la sérénité.

Ceci étant dit, la Commission financière à l'unanimité préavise favorablement cette demande de crédit pour un montant total de CHF 980'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet. Il passe la parole à Monsieur Eric Gobet.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Eric Gobet intervient comme suit :

« L'entretien de l'Hôtel de ville nous coûte affreusement cher, on ne compte plus les nombreux millions que nous avons investis ces dernières années. Les travaux faits en 2009 sont à peine terminés que nous devons réinvestir aujourd'hui CHF 980'000.--. Nous n'avons malheureusement pas le choix d'entretenir notre patrimoine immobilier, en particulier pour le rendre conforme aux normes de sécurité.

Toutefois, nous osons espérer que le montant de CHF 100'000.-- prévu dans les « Divers » permettra si possible de rafraîchir les peintures et les tapisseries qui se décollent.

En conclusion, nous acceptons cette demande de crédit pour un montant de CHF 980'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Gobet et passe la parole à Monsieur François Chardonens.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur François Chardonens s'exprime en ces mots :

« Le Groupe PDC/PVL a bien noté l'urgence des travaux de mise à niveau de sécurité de la salle de l'Hôtel de ville et le crédit d'environ CHF 1 million demandé. Il ne remettra pas en question ces travaux et approuvera le crédit. Cependant, au cours des vingt dernières années, environ CHF 7 millions (dont CHF 4.5 millions depuis 2001) ont été investis dans un bâtiment estimé par l'ECAB à CHF 12 millions. Il est important d'intégrer ce nouvel investissement dans une perspective à long terme, d'entretien et de rénovation globale et de savoir dans quelle direction nous allons investir.

Nous demandons au Conseil Communal une planification à moyen terme, relativement précise des travaux prévus d'entretien-rénovation du bâtiment pour que les travaux planifiés en urgence soient faits en tenant compte des travaux subséquents et qu'ils évitent des redondances coûteuses, s'il faut démonter ce qui a déjà été rénové. »

Monsieur le Président remercie Monsieur François Chardonens. Constatant que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 980'000.-- relative aux travaux d'assainissement en matière de protection incendie et de mise aux normes de la sonorisation de la grande salle de l'Hôtel de ville de Bulle.**

* * * * *

4.1.2 Cercle scolaire de Bulle – Morlon - Demande de crédit pour des travaux de réfection du bâtiment III de la Condémine

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur David Seydoux, Conseiller communal.

Monsieur David Seydoux intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je n'ai pas d'informations complémentaires à communiquer sur cet investissement, le message me paraissant suffisamment clair et détaillé. Je tiens néanmoins à relever qu'il s'agit là d'une dépense absolument nécessaire en ce qui concerne les travaux liés à la sécurité, mais également nécessaire pour maintenir une infrastructure scolaire adaptée et de qualité. J'en ai terminé et me tiens à votre disposition pour toute question. »

Monsieur le Président remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention. Il cède maintenant la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.

Monsieur Yves Bosson s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit à hauteur de CHF 850'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention ; il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer ; il cède donc la parole à Monsieur Philippe Dupasquier.

Au nom du **Groupe du parti PLR** Monsieur Philippe Dupasquier s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe du Parti Libéral Radical approuve à l'unanimité le crédit demandé de CHF 850'000.-- pour les travaux de réfection du bâtiment III de la Condémine. Cette décision est motivée par la nécessité de pallier la vétusté de certaines parties du bâtiment et de son équipement.

En ce qui concerne le changement des stores, le Groupe du Parti Libéral Radical demande au Conseil communal d'examiner la possibilité, dans le cadre du montant budgété, d'équiper les nouveaux stores d'un automatisme programmable, ceci pour éviter les déprédations. Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention ; il demande si quelqu'un désire encore s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.



Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 850'000.-- relative aux travaux de réfection et de mise en conformité des portes, de mise en place d'un escalier de secours, de changement des vitrages des couloirs, de remplacement des luminaires des salles et des stores, de réfection de la dalle du parking et de divers travaux d'entretien du bâtiment III de l'école de la Condémine.

∞ ∞ ∞

4.1.3 Hangar place de l'Eglise 5 et Tour historique - Demande de crédit concernant les travaux d'aménagement du hangar, pour l'installation d'un chauffage ainsi que l'illumination de la Tour historique

RECUSATION DE M. NICOLAS RIME, AYANT UN INTERET SPECIAL DANS CE DOSSIER.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale.

Madame Marie-France Roth Pasquier s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous pouvez le lire dans le programme de législature, l'un de nos souhaits dans le domaine de la culture est de soutenir le développement des arts visuels dans notre Commune. La première étape sera l'aménagement d'un local d'exposition nommé Le Hangar, Place de l'Eglise à La Tour-de-Trême. Pour rappel, cet ancien hangar du feu et la Tour historique elle-même étaient animés par les Amis de la Tour historique, Fondation que la Commune subventionnait pour chaque exposition. Or, cette Fondation a été dissoute cette année, faute de personnes motivées dans le comité. Si nous voulons tout de même aménager ce local, à savoir l'isoler et le chauffer, c'est dans le but d'y accueillir les presses à gravures et le groupe d'une quinzaine de graveurs qui occupent actuellement les locaux de Trace Ecart à la rue de Gruyères et qui s'y trouvent aujourd'hui un peu à l'étroit.

Une convention allant dans ce sens avait été signée entre les deux associations en 2009 déjà. L'Association Trace Ecart va également entreprendre la rénovation de ses locaux de la rue de Gruyères. Nous aurons ainsi un pôle d'exposition et de formation sur trois sites ; comme la Commune est propriétaire du Hangar et de La Tour Historique, nous avons ainsi l'occasion de participer, par ces travaux, à la mise sur pied d'un centre dédié aux arts visuels dans la Commune. Pour terminer, afin de compléter ce projet, nous souhaitons améliorer l'illumination de La Tour Historique et mettre ainsi plus en valeur ce monument qui figure comme objet protégé, en catégorie I, au patrimoine architectural du règlement communal d'urbanisme.

L'éclairage actuel au sodium devra de toute façon être changé prochainement. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Roth Pasquier pour son intervention et passe la parole à la Commission financière.

Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

A l'unanimité, la Commission financière donne un préavis favorable pour cette demande de crédit de CHF 190'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention ; il demande si quelqu'un désire encore s'exprimer à ce sujet. Il passe la parole à Monsieur Auguste Dupasquier.

Au nom du **Groupe du parti PLR** Monsieur Auguste Dupasquier s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Radical soutient cette mise en valeur du centre tourain par un maintien des activités concernant le Hangar, Place de l'Eglise, ainsi que celles liées à la Tour historique. Il soutient également l'amélioration de la mise en visibilité de ces deux édifices et l'apport de vie à cet endroit.

En parallèle de ces travaux, il demande quand et comment est prévu l'aménagement des différents parcs et places du centre tourain, afin que cette mise en valeur soit complète. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Auguste Dupasquier et demande si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

↳ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 190'000.-- relative aux travaux d'aménagement du Hangar, Place de l'Eglise 5, à La Tour-de-Trême, d'installation d'un chauffage et d'illumination de la Tour Historique.

Monsieur le Président demande à Monsieur Auguste Dupasquier s'il souhaite une réponse immédiate à sa question. Tel étant le cas, il cède la parole à Monsieur Pierre Pythoud, Conseiller communal, pour y répondre.

Monsieur Pierre Pythoud intervient comme suit :

« Par rapport aux travaux actuellement en cours de réalisation à La Tour-de-Trême, je peux indiquer que l'aménagement de la rue de l'Ancien Comté a pris du retard mais sera achevé dans le courant 2012 et les places de stationnement vont suivre. Quant à la Place du Carré plus précisément, le plan de stationnement va entrer en vigueur début 2012 et le marquage sera réalisé à ce moment-là. »

Monsieur le Président demande à Monsieur Auguste Dupasquier si cette réponse est à sa convenance.

Monsieur Auguste Dupasquier a l'impression que sa question n'a pas été comprise, celle-ci n'étant pas liée aux places de stationnement mais plutôt à l'aménagement du centre de La Tour-de-Trême, à savoir les différents parcs et places prévus aux alentours du giratoire du centre du village.

Monsieur Pierre Pythoud complète son intervention de la manière suivante :

« Effectivement, il s'agit plutôt de la rue de l'Ancien Comté. Les travaux étant actuellement stoppés pour la saison hivernale, ils reprendront au printemps, jusqu'à Bulle, en parallèle jusqu'à et y compris le giratoire et le centre du village. C'est donc aux environs d'octobre 2012 que ces travaux seront réalisés, si le timing est cette fois-ci respecté. »

Monsieur le Président demande à Monsieur Auguste Dupasquier s'il est satisfait de cette réponse. Tel est le cas.

RETOUR DE MONSIEUR NICOLAS RIME DANS LA SALLE.

∞ ∞ ∞

4.1.4 Remplacement de divers véhicules et engins 2012

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sylvie Magne, Conseillère communale.

Madame Sylvie Magne s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Suite au message que vous avez reçu, je n'ai pas d'élément supplémentaire à ajouter. Dès lors, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 665'000.-- pour l'acquisition de : premièrement, trois véhicules pour le secteur de la voirie, dont le montant total est devisé à CHF 365'000.-- et, deuxièmement, pour le remplacement du camion multilift du centre d'entretien dont l'achat est devisé à CHF 300'000.--. Je reste volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Sylvie Magne pour son intervention et cède la parole à la Commission financière.

Intervention de Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission financière donne un préavis favorable, à l'unanimité, pour cette demande de crédit pour l'acquisition de quatre véhicules dont le total se monte à CHF 665'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson. Il constate que plus personne ne souhaite prendre la parole et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 665'000.-- pour le remplacement de divers véhicules et engins 2012.**

∞ ∞ ∞

4.1.5 Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Président rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour, en début de séance, par le Conseil communal. Il suggère de passer directement au point suivant.

∞ ∞ ∞

4.1.6 Réalisation du collecteur de transport Bulle - Riaz

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Pierre Pythoud, Conseiller communal.

Monsieur Pierre Pythoud s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La demande de crédit qui vous est présentée pour la réalisation du collecteur de transport Bulle-Riaz est suffisamment expliquée, me semble-t-il, dans le message que vous avez sous les yeux mais je me permets toutefois d'émettre deux remarques :

- 1. la première, sur le système de mise en séparatif, travail de longue haleine qui s'étalera, comme expliqué tout à l'heure, sur plusieurs années, soit jusqu'en 2060 ou 2070. Ce collecteur va effectivement permettre de mettre en valeur tous les travaux de mise en séparatif qui ont été réalisés dans le Nord de la Ville de Bulle, dans les nouveaux quartiers qui ont d'emblée été construits en mode séparatif, à savoir eaux usées et eaux claires séparées. Mais, jusqu'à ce jour, toutes ces eaux finissaient dans le même collecteur de l'Ondine qui rejoint la STEP de Vuippens. Cela me permet également de vous donner une information quant aux STEP : que ce soit celle de Vuippens ou celle de Broc, nos stations sont vraiment saturées et, comme ils l'ont fait durant toute cette année 2011, nos ingénieurs vont plancher durant l'année 2012 sur le projet de réalisation et d'agrandissement de ces stations d'épuration. Le Conseil communal va présenter en début 2013 au Conseil général, moyennant une répartition intercommunale des frais, les montants que vont générer les travaux conséquents relatifs à ces deux sites. Il faut savoir que pour Vuippens, on parle d'un investissement de CHF 25 à 35 millions, mais on disposera de plus de détails à fin 2012. Pour Broc, il s'agit d'un montant de 10 à 15 millions. En ce qui concerne la STEP de Vuippens, le montant étant supérieur à la limite fixée par les statuts de l'AIS pour le référendum obligatoire, la validation du crédit passera inévitablement par une votation populaire. Cela devrait intervenir au début 2013 puisque parallèlement au projet en cours dans le cadre de cette STEP, l'entreprise UCB Farchim réalise aussi ses propres études pour l'agrandissement de son site. Face à l'obligation d'avoir des installations permettant de récolter les eaux de UCB Farchim, la Commune est donc liée au planning de celle-ci.*
- 2. Vous avez vu par ailleurs que les travaux générés en ville par rapport aux routes à ouvrir, offrent la possibilité de séparer les eaux et, dans le cas précis, c'est la réalisation du chauffage à distance vers l'hôpital de Riaz qui nous incite à créer ce collecteur d'eaux usées. Ces travaux, réalisés parallèlement à la revitalisation de l'Ondine et à la construction d'un chemin piétonnier, seront pris en charge par la Commune de Riaz. Je me tiens à disposition pour toute question complémentaire. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Pythoud pour son intervention. Il cède la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

« La Commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité pour cette demande de crédit de CHF 750'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Il cède la parole aux Groupes politiques. Personne ne souhaitant s'exprimer, il propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 750'000.-- relative à la réalisation d'un collecteur de transport Bulle-Riaz.**

4.2 Achat des bâtiments

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Confédération suisse a mis en vente, par l'intermédiaire d'Armasuisse Immobilier, deux bâtiments situés sur le territoire de la Commune de Bulle. Comme ces anciens immeubles militaires présentent un potentiel d'utilisation civile, le Conseil communal a fait une offre distincte pour chacun de ces bâtiments, l'un situé en zone à bâtir, l'autre dans une zone figurant à notre plan directeur de l'utilisation du sol.

1. Hangar route de l'Intyamon 251, article no 5443

Ce bâtiment, vide depuis de nombreuses années, mesure 42 m x 17 m, pour un volume total de 4'552 m³. Sa structure est en bois et en béton, avec une couverture en tuiles. La parcelle, en partie située en zone inondable, est entièrement clôturée. La mise en zone du terrain n'est prévue qu'à long terme. Cependant, dans l'intervalle, sa fonction de dépôt peut être maintenue. La perspective de la démolition prochaine de notre dépôt du Terraillet a conforté le Conseil communal dans son désir d'acquérir ce bâtiment.

Le Conseil communal a déposé trois offres successives et la dernière pour le montant de CHF 400'000.--. Cette offre a été acceptée par Armasuisse malgré le fait qu'elle était toujours au-dessous du prix de base de l'offre.

- Le Conseil communal vous propose donc l'achat à la Confédération suisse de ce bâtiment route de l'Intyamon 251 pour le prix de CHF 410'000.--, les derniers CHF 10'000.-- servant à couvrir les frais de notaire et les droits de mutation.

2. Ancien arsenal de la route de Morlon, sis sur la parcelle art. 865 de 4'023 m²

Le bâtiment mesure 66,80 m de long et 18,60 m de large. Il a une surface de plancher de 4'500 m² et un volume de 14'800 m³. Le Conseil communal s'est intéressé à cet arsenal de par le potentiel qu'il représente à long terme. En effet, il s'agit d'une situation privilégiée, tant du point de vue urbanistique que vis-à-vis de la proximité avec nos immeubles du centre d'entretien et du service du feu. De plus, ce bâtiment pourra, dans un premier temps, servir à concentrer les activités se déroulant actuellement sur le site du bâtiment édilitaire de la Tour-de-Trême. Ce dernier se situe au centre du village et fait partie des sites de développement stratégiques définis par le plan directeur d'agglomération.

Malgré un prix largement supérieur au prix de base de l'offre, le Conseil communal a décidé d'exercer son droit de préemption et d'accepter le prix de CHF 3'035'000.-- pour ce bâtiment. A ce montant, s'ajoutent les frais de notaire et les droits de mutation estimés à CHF 65'000.--. Enfin, pour répondre à une question, j'ajouterai encore que ce bâtiment, pas plus que celui situé sur la route de l'Intyamon, n'est érigé sur un lieu répertorié au cadastre des sites contaminés du Canton de Fribourg.

- Le Conseil communal vous propose dès lors également l'achat à la Confédération suisse de ce bâtiment route de Morlon 41 pour le prix de CHF 3'100'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et cède la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.

Monsieur Yves Bosson s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En ce qui concerne le point 4.2.1. La Commission financière préavise favorablement l'achat de cet objet pour un montant de CHF 410'000.--.

En ce qui concerne le point 4.2.2, tant la proximité de cet objet avec les immeubles du centre d'entretien et du service du feu que le potentiel urbanistique justifient la stratégie de cet investissement. La Commission financière regrette toutefois les contraintes spéculatives de tiers qui « coûtent » malgré tout CHF 1 million à la Commune.

Malgré cela, la Commission financière donne un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'acquisition de cet objet à hauteur de CHF 3'100'000.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et cède la parole aux Groupes qui souhaitent s'exprimer.

Au nom du **Groupe PLR** Monsieur Auguste Dupasquier s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Parti Libéral-Radical ne peut qu'entériner l'acquisition de ces deux bâtiments. En effet, nous avons toujours incité le Conseil communal à se rendre acquéreur de terrains ou bâtiments bien placés stratégiquement pour l'avenir. L'ancien arsenal de la route de Morlon remplit entièrement ces conditions. Quant au hangar de la route de l'Intyamon, moins bien placé il est vrai, nous espérons qu'il puisse pallier rapidement le manque de locaux mis à disposition pour nos sociétés locales, en pensant par exemple à notre société de jeunesse ou à d'autres.

Nous avons tout de même un bonnet d'âne à distribuer. Malgré les soucis d'économie, il n'aurait pas été un luxe de développer un peu plus le descriptif de ces bâtiments, en y joignant éventuellement un plan de situation et d'étoffer quelque peu le schéma des structures bois/béton. A bon entendeur, merci ! »

Monsieur le Président remercie Monsieur Auguste Dupasquier pour cette intervention. Constatant que la parole n'est plus demandée, il propose de passer au vote pour l'achat des bâtiments faisant l'objet des points 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessus :

4.2.1 Route de l'Intyamon 251

- ↳ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité l'acquisition, à la Confédération suisse, du bâtiment route de l'Intyamon 251, art. 5443 du Registre foncier de la Commune de Bulle, pour le prix de CHF 410'000.--.

∞ ∞ ∞

4.2.2 Route de Morlon 41

- ↳ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité l'acquisition, à la Confédération suisse, de l'ancien arsenal de la route de Morlon 41, article no 865 du Registre foncier de la Commune de Bulle pour le prix de CHF 3'035'000.-- + CHF 65'000.-- de droits de mutation, soit une transaction totale de CHF 3'100'000.--.

∞ ∞ ∞

Vote du budget des investissements 2012

L'examen des projets d'investissements 2012 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, Monsieur le Président invite les Conseillères et Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2012 qui se chiffrent à CHF 39'207'000.--, (déjà déduits CHF 350'000.-- prévus au budget 2012 pour le point 4.1.5 qui a été retiré de l'ordre du jour) moins les revenus de CHF 5'007'000.--, soit un total de CHF 34'200'000.--.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le budget des investissements 2012 qui présente un total des charges d'investissement de CHF 39'207'000.-- et un total des revenus d'investissements de CHF 5'007'000.--, soit un total net d'investissements de CHF 34'200'000.--.**

Monsieur le Président remercie le Conseil général et propose de poursuivre avec le budget de fonctionnement 2012.

* * * * *

4.3 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur le budget de fonctionnement. Tel n'étant pas le cas, il demande si la Commission financière veut s'exprimer, ce qui n'est pas le cas non plus. La même question est posée aux Groupes et personne ne souhaite prendre la parole. Monsieur le Président propose de passer ce budget de fonctionnement chapitre par chapitre et d'ouvrir la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Il ajoute qu'à la fin de cet examen, le Conseil général procédera au vote d'approbation du budget de fonctionnement dans son ensemble.

Chapitre 0 - Administration

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il passe la parole à Monsieur Raoul Girard, Conseiller communal.

Monsieur Raoul Girard s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

J'espère ne pas vous effrayer en intervenant à la première des plus de mille lignes budgétaires, à savoir la ligne 011.300.00, qui, en l'occurrence, vous concerne. Vous constaterez que par rapport aux jetons et frais du Conseil général, il y a une augmentation, qui fait suite à une demande qui avait été déposée en décembre 2010 au nom de la Commission financière par son Président, de réévaluer la rémunération des Conseillers généraux. En 2010, vous étiez rétribués CHF 60.-- par séance de Conseil général, rémunération portée ensuite à CHF 65.--/séance et, à partir de 2012, à CHF 100.--, ce qui est bien mérité. Au sein des Commissions, la rémunération sera de CHF 40.--/h. pour les membres et de CHF 50.--/h. pour le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raoul Girard pour ce cadeau de Noël avant l'heure. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 1 - Sécurité publique

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 2 - Enseignement et formation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 3 - Culture et loisirs

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il passe la parole à Monsieur Raoul Girard, Conseiller communal.

Monsieur Raoul Girard s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette dernière petite intervention de ma part concerne le Musée gruérien, afin de faire un lien avec le point 11 de l'ordre du jour, puisque vous aurez à nous transmettre la proposition de Madame Thérèse Lüchinger relative à l'ouverture de la bibliothèque publique et à la problématique du réseau Wi-Fi. Je n'interviens que sur la première partie ; sachez que dans le budget de fonctionnement, le Conseil communal a anticipé la transmission de cet objet et déjà tenu compte d'une ouverture de la bibliothèque, de juin à septembre. Avec l'ouverture de la nouvelle exposition permanente du Musée, l'expérience va être tentée durant la période la plus propice aux étudiants et au tourisme. Cet été, il y aura donc des ouvertures quotidiennes de notre Institution à midi. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raoul Girard pour cette intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 4 - Santé

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 5 - Affaires sociales

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 6 - Transports et communications

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 7 - Protection et Aménagement de l'environnement

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 8 - Economie

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 9 - Finances et impôts

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, Monsieur le Président propose de passer au vote le budget de fonctionnement 2012 qui présente un déficit global de CHF 772'065.--.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement pour l'année 2012 qui présente un total des charges de CHF 111'898'730.-- et un total des revenus de CHF 111'126'665.--, soit un déficit global de CHF 772'065.--.**

Ayant procédé au vote du budget 2012 (investissements et fonctionnement), Monsieur le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

* * * * *

Point 5 – Vente de terrain à la Maison du Métal SA, à M. Jacques Morand et à Tooltec SA, à Bulle

RECUSATION DE M. JACQUES MORAND, AYANT UN INTERET SPECIAL DANS CE DOSSIER.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2010, la Commune a été abordée par plusieurs entreprises et sociétés à la recherche de terrains à construire, qui manifestaient toutes un intérêt pour cette parcelle sise au chemin des Prairies. Le Conseil communal a alors proposé aux intéressés d'analyser une acquisition commune de l'entier de la parcelle.

Un projet commun, établi dans le courant de l'année 2011, a été soumis au Conseil communal à fin octobre. Celui-ci définit clairement les acheteurs et les surfaces respectives souhaitées. Le

stationnement et les accès ont également été étudiés et doivent encore faire l'objet d'une décision finale des organes cantonaux. Le projet nécessite la vente d'une surface supplémentaire, à détacher de l'article voisin pour l'aménagement d'un parking paysager.

Le Conseil communal prend note avec intérêt de ce projet, dont les partenaires sont l'Ecole du Métal SA mais dont – ce qui a toute son importance – la dénomination exacte est La Maison du Métal SA, à M. Jacques Morand et Tooltec SA à Bulle, propriété de M. Bernard Sottas.

La construction d'un centre de formation, d'un bâtiment pouvant abriter les activités de Polyforce SA et d'un bâtiment multifonctionnel devant permettre l'installation de 200 places de travail réjouit le Conseil communal.

Compte tenu de la diversité des activités, le Conseil communal a décidé de pratiquer des prix différenciés, soit

- CHF 175.-- pour la Maison du Métal SA et M. Jacques Morand, dans la mesure où ces parcelles sont mises en valeur pour leurs propres activités et qu'il ne s'agit pas, dans ces cas, de promotion immobilière ;
- CHF 175.-- pour le parking paysager et CHF 400.-- pour la surface dévolue à l'immeuble multifonctions de Tooltec SA, ce qui représente un prix moyen de l'ordre de CHF 297.— le m².

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose d'approuver les ventes des trois objets présentés ci-dessus. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Il cède la parole à Monsieur Clovis Demierre.

Au nom du **Groupe PLR** Monsieur Clovis Demierre s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Qu'elles soient destinées à l'agriculture, à l'habitat, aux loisirs ou à l'industrie, nos terres sont des biens précieux qu'il faut utiliser avec parcimonie. Les surfaces utilisables diminuent et, naturellement elles ne sont pas extensibles. C'est une bonne raison pour ne pas les absorber sans mesurer les conséquences et le fruit de leur utilisation. C'est pourquoi le Conseil communal doit être attentif à l'utilisation du sol de notre Commune et veiller à la réalisation et à l'adaptation d'un plan d'aménagement local cohérent et qui répond à la demande de l'économie et de la population.

Venons-en maintenant au sujet qui nous occupe. Le descriptif de l'objet est assez clair et je ne veux pas entrer dans les détails. Toutefois, le Groupe PLR soutient la vente des terrains à la Maison du Métal SA, à Monsieur Jacques Morand pour Polyforce SA et à Tooltec SA à Bulle. Les principales raisons de notre soutien sont les suivantes :

- Il s'agit d'un projet orchestré par le Conseil communal qui facilite en la matière l'implantation à Bulle de nouvelles entreprises créatrices d'emplois à valeur ajoutée.
- Ces personnes et entreprises de la région disposent de bases solides et ont fait leurs preuves dans leurs activités respectives. Elles ont d'autre part fait preuve d'un esprit d'ouverture orienté vers des solutions pragmatiques.
- A souligner tout particulièrement dans ce projet, le soutien à la jeunesse et aux futurs talents de notre économie. En effet, ces entreprises assument en l'occurrence pleinement leurs responsabilités en matière de formation, dont la demande qualitative et quantitative est toujours plus recherchée dans des domaines qui évoluent constamment.
- Les prix de ces terrains sont adaptés au marché et sont différenciés selon le type d'utilisation du terrain, soit entre CHF 175.-- et CHF 400.--.

- Les accès et les stationnements des véhicules ont été étudiés.
- Cette vente permet, entre autres, de financer partiellement l'achat des bâtiments militaires.

Le Groupe Libéral Radical salue avec satisfaction l'aboutissement de cette affaire et soutient à l'unanimité la vente de ces terrains aux conditions indiquées dans le message du Conseil communal. Nous avons ici un parfait exemple de la mise en valeur du patrimoine financier. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Clovis Demierre pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité les trois ventes ci-dessous, soit :**

1. à la Maison du Métal SA à Bulle, de 1'340 m², article RF 6919, au prix de CHF 175.-- le m², pour une somme totale de CHF 234'500.-- ;
2. à Monsieur Jacques Morand à Bulle ou à une société dont celui-ci est majoritaire, de 2'850 m², article 6919 et 870 m², article 986, soit une surface totale de 3'720 m², au prix de CHF 175.-- le m², pour une somme totale de CHF 651'000.-- ;
3. à Tooltec SA, à Bulle, de 1'690 m², article 6919 au prix de CHF 400.-- et 1'430 m², article 986, au prix de CHF 175.-- le m², soit une surface totale de 3'120 m², pour une somme totale de CHF 926'250.--.

RETOUR DE MONSIEUR JACQUES MORAND DANS LA SALLE.

* * * * *

Point 6 – Augmentation de la part de la Commune au capital-actions de la Société du Monte-Pente de Bulle SA

RECUSATION DE M. YVES GRANDJEAN ET MME SYLVIE MAGNE, TOUS DEUX AYANT UN INTERET SPECIAL DANS CE DOSSIER.

Au vu de la récusation de Monsieur Yves Grandjean, Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Raoul Girard, Conseiller communal, pour la présentation de cet objet.

Monsieur Raoul Girard s'exprime ainsi :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

Vous avez pu constater que le Conseil communal avait octroyé en 2006 un prêt de CHF 150'000.-- à la Société du Monte-Pente de Bulle SA, remboursable à raison de CHF 10'000.-- par année. Bon an, mal an, le manque d'enneigement a mis la société dans une situation délicate ne lui permettant pas d'assumer ses engagements. Cette problématique a déjà été exposée à la Commission financière, puisque la société du Monte Pente de Bulle SA n'avait pu consentir au paiement de l'annuité. Le Conseil communal a alors estimé qu'il était beaucoup plus simple de convertir cet emprunt en capital, de CHF 120'000.--. Il est à relever que cette station rend de nombreux services à la population, lors d'hivers enneigés et qu'elle fonctionne avec une force de bénévolat tout à fait remarquable. Ses infrastructures, quasiment à l'état de neuf, vont pouvoir encore servir durant de nombreuses années. Il semble dès lors d'intérêt public que la Commune de Bulle soutienne cette société. Pour la petite anecdote, sachez tout de même que ces dernières années, au travers de l'ARG, notre Commune a participé au financement de remontées mécaniques sises hors de son territoire et ceci pour des sommes bien plus importantes que celle dont nous parlons aujourd'hui. J'en ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raoul Girard pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité l'augmentation de la part communale au capital actions de la Société du Monte-Pente de Bulle SA par la conversion du solde de sa créance de CHF 120'000.-- en actions de ladite société.**

RETOUR DE MADAME SYLVIE MAGNE ET MONSIEUR YVES GRANDEJAN DANS LA SALLE.

* * * * *

Point 7 – Demande de prêt en faveur de CinEmotion-Bulle Sàrl à Bulle

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale.

Madame Marie-France Roth Pasquier s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

Afin de soutenir le maintien d'une offre cinématographique variée à Bulle et, par là même, d'assurer la présence de salles de cinémas dans notre ville, nous proposons de soutenir la société CinEmotion SA dans le financement de la numérisation de ses trois salles bulloises, par le biais d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.-- remboursable sur 10 ans. L'investissement global pour les trois salles du Prado se monte à CHF 350'000.--. Il est également soutenu par l'Office fédéral de la Culture à hauteur de CHF 80'000.-- ainsi que par la Loterie Romande pour CHF 64'500.--. »

Monsieur le Président remercie Madame Marie-France Roth Pasquier pour son intervention. Il demande s'il y a d'autres interventions souhaitées pour cet objet. Il donne la parole à Monsieur François Loup.

Au nom du **Groupe du PLR**, Monsieur François Loup intervient de la manière suivante :

« *Le Groupe PLR a pris connaissance de la demande de soutien de CinEmotion Sàrl, relative à la digitalisation des équipements. Il est étonnant que la collectivité doive soutenir une entreprise privée, cependant il est important d'avoir une offre cinématographique variée et de qualité à Bulle. Aussi, le Groupe PLR soutient la demande de prêt de CHF 100'000.-- sans intérêt en faveur de la société CinEmotion Sàrl à Bulle. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur François Loup pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Monsieur le Président propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité l'octroi d'un prêt de CHF 100'000.-- sans intérêt, remboursable en 10 ans, en faveur de la Société CinEmotion-Bulle Sàrl à Bulle, pour la digitalisation des trois salles du cinéma Prado de Bulle.**

* * * * *

Point 8 – Avenants 2 et 3 aux statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic, qui intervient de la manière suivante :

« Avenant n° 2

Le 1^{er} janvier 2011 sont entrées en vigueur de nouvelles mesures destinées à favoriser la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi. Les statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle offrent la possibilité d'anticiper le droit aux prestations de retraite et doivent donc être adaptés à la nouvelle législation.

Il s'agit en l'occurrence de compléter l'article 11 – salaire assuré – dans le sens d'accorder la possibilité pour l'assuré de maintenir sa prévoyance au niveau du dernier salaire assuré, lorsque le salaire diminue au maximum de 50 %. L'âge de 58 ans, prévu par l'article 33^a de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), est relevé à 60 ans afin de tenir compte de la limite fixée par le règlement de la Caisse pour la retraite anticipée. Les cotisations relatives à la part de salaire maintenue sont bien évidemment entièrement à charge de l'assuré.

Afin de répondre aux nouvelles exigences légales, il y a donc lieu de compléter l'alinéa 3 de l'article 11, qui a désormais la teneur suivante :

- ³ *L'assuré, qui a atteint l'âge de 60 ans et dont le salaire diminue de 50 % au plus, peut demander le maintien du dernier salaire assuré jusqu'à l'âge réglementaire ordinaire de la retraite. Les modalités du maintien de la prévoyance sont réglées dans le cadre d'une convention ad hoc.*

D'autre part, afin de répondre aux exigences légales, l'avenant n° 2 entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Avenant n° 3

Dans le cadre du développement général des activités de Gruyère Energie SA, de nouvelles entités, ayant une personnalité juridique indépendante, ont été ou seront encore créées. Ces nouvelles sociétés emploient du personnel qu'il y a lieu d'affilier à la Caisse de pensions de la Ville de Bulle dans un souci notamment d'égalité de traitement entre tous les collaborateurs, indépendamment du fait qu'ils aient été transférés depuis Gruyère Energie SA ou engagés directement par la nouvelle entité.

En accord avec l'autorité de surveillance, nous proposons de modifier les articles 2, 76, 78 et 85 des statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle, en y mentionnant à chaque fois, en plus de la dénomination Gruyère Energie SA, :

"ainsi que des entreprises financièrement ou économiquement étroitement liées à Gruyère Energie SA".

En conséquence et sur la base des explications ci-dessus, le Conseil communal vous propose d'approuver les avenants n° 2, -entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011- et n° 3, - entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012- des statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Monsieur le Président propose de passer au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le point 8 de l'ordre du jour sur la base du message du Conseil communal, proposant d'approuver les avenants n° 2, entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, et n° 3, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, des statuts de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle.**

* * * * *

Point 9 – Demande de prolongation du délai de réponse relatif à la professionnalisation du Conseil communal

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic, qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président,

Le 17 février 2010, une requête écrite a été adressée au Conseil général par le Groupement de réflexion citoyen sur la professionnalisation partielle du Conseil communal et la réduction du nombre de Conseillers communaux.

Cette demande a été soumise au Bureau du Conseil général puis au Législatif qui l'a qualifiée de « pétition ». Lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2010, il a été décidé de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général la décision de transmettre au Conseil communal la pétition relative à la professionnalisation du Conseil communal émanant du Groupement de réflexion citoyen. Il y a une année, le 13 décembre 2010, le Conseil général a approuvé par 46 voix, soit à l'unanimité des membres présents, la transmission au Conseil communal, pour étude, de la pétition déposée par le Groupement de réflexion citoyen en lui demandant de la traiter selon la procédure applicable aux propositions faites sous « Divers », c'est-à-dire dans le délai d'un an.

Le Conseil communal a pris note de la requête du Conseil général et va bien évidemment y répondre. Des premières réflexions ont déjà eu lieu mais ce dossier est complexe et nécessite une étude approfondie, que ce soit entre autres au vu des effets sur la représentativité du Conseil communal par rapport aux forces politiques et du point de vue géographique ou sur ses attributions, son fonctionnement et ses relations dans le cadre de l'Administration générale. Il se peut également que pour des raisons d'indépendance et de complète impartialité, un mandat soit confié à l'externe pour émettre certaines propositions.

Dès lors et conformément à l'article 100, alinéa 3 du règlement du Conseil général, le Conseil communal vous demande de lui octroyer un délai supplémentaire échéant au plus tard à la séance du Conseil général des comptes en mai 2014, pour vous faire part de sa réflexion assortie de propositions cohérentes. Ce délai devrait permettre de régler déjà fin 2014 et durant l'année 2015 les dernières modalités relatives au nouveau fonctionnement pour, le cas échéant, une entrée en vigueur de la professionnalisation du Conseil communal en 2016, soit au début de la nouvelle période législative. Le Conseil communal vous remercie d'ores et déjà de lui accorder ce délai. Merci. ».

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité de prolonger le délai de réponse relatif à la professionnalisation du Conseil communal, cependant pas au-delà du 30 mai 2014.**

* * * * *

Point 10 – Décision de transmission de la proposition faite par M. Nicolas Rime au nom du Groupe PS d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du Conseil général du 20 juin 2011, le Groupe PS avait demandé d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême. Cette proposition a été déclarée recevable par les membres du Bureau du Conseil général, lesquels proposent aujourd'hui la transmission au Conseil communal.

Monsieur le Président demande à Monsieur Rime s'il désire compléter sa proposition.

Monsieur Nicolas Rime s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Je ne vais pas m'étendre sur cette proposition, qui est suffisamment explicite, si ce n'est qu'elle devient encore plus pertinente avec l'extension des horaires MOBUL en soirée et le dimanche. Je remercie d'avance celles et ceux qui soutiendront ma proposition. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Rime pour ce complément et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Il cède la parole à Monsieur Pierre-Yves Lüthy.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Pierre-Yves Lüthi complète l'intervention de Monsieur Nicolas Rime comme suit :

« Transmission de la proposition du groupe PS pour étudier la possibilité de créer un stationnement incitatif gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'idée de nos confrères du Parti Socialiste est soutenable, du point de vue du groupe PLR. Mais en regard des chiffres et autres budgets soumis ce soir à notre sagacité, si un projet, même modeste, était réalisé, le Groupe PLR ne pourrait l'envisager sous la forme de la gratuité, comme le point 10 de l'ordre du jour en fait mention. Pourquoi ne pas lier l'utilisation de ce parking au réseau Mobul ? Le billet de parking serait couplé avec des courses du transport public ! Cela se pratique déjà avec succès, dans certaines villes. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves Lüthi pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité de transmettre au Conseil communal la proposition faite par Monsieur Nicolas Rime pour le compte du PS, complétée par Monsieur Pierre-Yves Lüthi au nom du Groupe PLR, d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême, couplé avec des courses des transports publics.**

* * * * *

Point 11 - Décision de transmission de la proposition faite par Mme Thérèse Lüchinger au nom du Groupe PDC/PVL d'étudier la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque publique et scolaire et de mettre à disposition des visiteurs un accès au réseau Wi-Fi gratuit

Monsieur le Président rappelle que lors de la dernière séance du 20 juin 2011, Madame Thérèse Lüchinger a déposé une proposition demandant d'étudier la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque publique et scolaire et de mettre à disposition un accès au réseau Wi-Fi. Cette proposition a été également déclarée recevable par le Bureau du Conseil général, qui propose au Conseil général de la transmettre au Conseil Communal.

Monsieur le Président demande à Madame Thérèse Lüchinger si elle souhaite compléter sa demande.

Au nom du **Groupe PDC/PVL** Madame Thérèse Lüchinger intervient comme suit :

« Au nom du Groupe PDC/PVL, je prends acte des propos tenus par Monsieur Girard au début de la séance. Je l'invite à préciser le contenu du projet d'horaires continus de la bibliothèque qui se fera, à l'essai, l'été prochain. »

Monsieur le Président demande à Monsieur Girard de donner suite à l'intervention de Madame Lüchinger.

Monsieur Raoul Girard intervient comme suit :

« Je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure : dans l'élaboration du budget, nous avons tenu compte de cette problématique des étudiants, qui notamment souhaitent pouvoir, en période d'examens, ne pas être interrompus lors de la pause de midi. Il n'est pas forcément simple d'y remédier, dans une institution telle que la nôtre qui comprend un Musée avec une bibliothèque, et pour lequel il faut tenir compte de la surveillance durant ces heures. Nous y avons déjà répondu partiellement en mettant sur pied un essai en 2012. Il reste la transmission de la proposition au niveau de l'accès WI-FI, le Conseil communal n'y ayant pour l'instant pas répondu, pour une question budgétaire. Quelques études techniques de faisabilité sont en cours mais je rappelle que le Musée, aussi étrange que cela puisse paraître, n'est pas forcément le site le mieux desservi au niveau des ondes, phénomène qui peut aisément être observé lors de l'utilisation du téléphone portable. Offrir le WI-FI ne relève pas d'un geste tout simple, mais si le Conseil général transmet cette proposition au Conseil communal, c'est volontiers que ce dernier l'étudiera, sachant que la demande existe. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Raoul Girard pour son intervention et cède la parole à Madame Thérèse Lüchinger, qui s'exprime en ces mots :

« Je remercie Monsieur Girard pour ses explications et je rappelle que la proposition que j'ai faite au nom du Groupe PDC/PVL étant formulée en termes généraux, il convient toutefois d'en préciser le contenu pour sa mise en œuvre. Nous demandons notamment à mettre en place, dans la mesure du possible, un horaire continu le week-end, par exemple le samedi dès 08.00 – 09.00 h jusqu'à 17.00 h sans interruption (l'heure de fermeture resterait inchangée comme à présent) et d'ouvrir si possible le dimanche également.

Cette proposition est concevable dans la mesure où le prêt des livres et l'accès à la salle de lecture peuvent être dissociés. Partant, l'accès à la bibliothèque le dimanche peut également être envisagé en tenant compte du fait que le Musée est aussi ouvert. Cette proposition implique certes l'engagement de personnel, soit par un aménagement avec celui, déjà en place, de la bibliothèque soit en engageant par exemple des étudiants pour effectuer la surveillance, ce qui paraît tout à fait réalisable en l'état. Merci pour votre attention et votre soutien à cette proposition.»

Monsieur le Président remercie Madame Thérèse Lüchinger pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

- ↳ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité de transmettre au Conseil communal la proposition de Madame Thérèse Lüchinger au nom du Groupe PDC/PVL, d'étudier la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque publique et scolaire et de mettre à disposition des visiteurs un accès gratuit au réseau Wi-Fi.

* * * * *

Point 12 - Décision de transmission de la proposition faite par M. Nicolas Gremaud au nom du Groupe PS que la Commune entreprenne une analyse globale de sa propre consommation d'énergie et élabore un plan de mesures

Monsieur le Président relève que les membres du Bureau ont également examiné le bien-fondé de la proposition de Monsieur Nicolas Gremaud, bien qu'elle soit redondante et présente quelques similitudes avec celle du Groupe PDC/PVL acceptée lors d'une précédente séance. Cette proposition a été déclarée recevable et le Bureau propose de la transmettre au Conseil Communal.

Monsieur le Président demande à Monsieur Nicolas Gremaud s'il désire s'exprimer.

Monsieur Nicolas Gremaud s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Si l'économie d'énergie est redondante, je m'en réjouis. Pour revenir sur l'introduction faite par Monsieur Pierre Pythoud, je crois que nous sommes assez cohérents dans cette réflexion visant à optimiser l'économie et les investissements à ce niveau-là. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Gremaud pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Il cède la parole à Monsieur Philippe Defferrard.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Philippe Defferrard, s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, chers collègues,

Cette proposition nous a quelque peu surpris, vu le contexte dans lequel elle a été présentée, puisque dans la même séance, nous votons la transmission au Conseil communal de la proposition du Groupe PDC/PVL de créer une nouvelle Commission Transports-Energie-Environnement. Il est évident qu'un bilan énergétique est indispensable pour pouvoir présenter des objectifs clairs, chiffrés et réalistes pour les prochaines décennies. Comme l'a mentionné Monsieur Pierre Pythoud, cette notion de valeur énergétique devrait être prise en compte pour chaque décision du Conseil communal et du Conseil général. Nous avons voté aujourd'hui l'achat de bâtiments d'un certain volume et il serait opportun de se demander s'il est possible d'économiser de l'énergie, au moyen d'une isolation appropriée ou d'un chauffage adéquat ou s'il est envisageable de créer cette énergie, au moyen de panneaux solaires par exemple. Le groupe PDC/PVL appuie donc la proposition de Monsieur Nicolas Gremaud, celle-ci correspondant parfaitement à nos attentes ; elle devrait notamment être l'une des tâches de la nouvelle Commission Transports-Energie-Environnement. Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Defferrard pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

- ✎ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la transmission au Conseil communal de la proposition de Monsieur Nicolas Gremaud, au nom du Groupe socialiste, que la Commune entreprenne une analyse globale de sa propre consommation d'énergie et élabore un plan de mesures.

* * * * *

Point 13 - Divers

Monsieur le Président précise que le Conseil communal a demandé de pouvoir s'exprimer en entrée de ce point « Divers ». Il cède donc la parole à Monsieur le Syndic.

Information relative à la fermeture de la Grand-Rue

Monsieur le Syndic s'exprime en ces mots :

« Ainsi que je l'avais publiquement annoncé, je tiens à vous faire part de l'état actuel du dossier Grand-Rue, tant pour ce qui concerne sa fermeture aux véhicules motorisés que les améliorations au niveau des circulations et des places de parc qui pourraient rendre notre centre-ville plus convivial.

Lors de la dernière séance du Conseil général de juin 2011, le Législatif communal s'est prononcé définitivement sur l'invalidation de l'initiative "Pour une Grand-Rue piétonne". En parallèle à cette décision, le Conseil communal avait décidé, avec l'appui de la Commission Grand-Rue qui est composée de l'ensemble des personnes, services et corporations directement concernés, d'effectuer un test grandeur nature en rendant cette Grand-Rue piétonne durant huit fins de semaines en juillet et en août, du vendredi soir à 19.00 h au lundi matin à 06.00 h.

Cette fermeture était conditionnée par l'établissement d'un rapport technique traitant du report des circulations et du stationnement sur les principaux axes et parkings au centre ville ainsi que d'une prise de position de la Commission Grand-Rue.

Le bureau Team+ nous a remis et commenté son rapport le 16 novembre dernier et la Commission Grand-Rue s'est réunie ensuite le mercredi 30 novembre.

Au niveau de l'analyse technique de Team+, il ressort que :

- *La fermeture de la Grand-Rue en période estivale n'a pas posé de problème de circulation et de stationnement.*
- *Bien que la corrélation entre trafic et stationnement ne soit pas évidente, la baisse saisonnière du trafic observée (-24 %) est du même ordre de grandeur que la baisse du stationnement (- 26 % en moyenne). On constate toutefois une baisse supplémentaire de trafic de 7 %, qui peut être imputée à la fermeture de la Grand-Rue mais aussi, dans le cas présent, aux travaux sur la rue de l'Ancien-Comté qui ont engendré des reports sur la H189.*
- *Le report du trafic sur les autres axes est acceptable. Pour la rue de la Condémine, ce report ne va toutefois pas dans le sens du respect des charges de plafonnement. Il faut relever cependant qu'en situation normale, les comptages montrent un dépassement des charges de plafonnement, 40 % pour la Grand-Rue et 62 % pour la Condémine.*

- Les raisons de ces dépassements peuvent être partiellement imputées, d'une part au fait que les mesures d'accompagnement de la H189 ne sont pas encore toutes réalisées et, d'autre part, au fait que ces valeurs déterminantes de plafonnement se basent sur une population de 20'000 habitants atteinte en 2020. Mais sachez que le 20'000^{ème} habitant étant tout proche, nous avons huit ans d'avance sur une prévision réalisée en 2004 et réévaluée en 2007 !
- L'offre en stationnement est nettement suffisante avec ou sans fermeture de la Grand-Rue. En effet, environ 500 places sont disponibles dans le périmètre recensé du centre-ville élargi. A relever que sur ces 500 places, 1/3 sont celles du parking de Bulle-Centre.

Pour ce qui est des considérations économiques, sociales et propres à l'amélioration de la qualité de vie, la Commission Grand-Rue a établi les constats suivants :

- Sur la base d'un sondage effectué par le Groupement des commerçants Bulle-La Tour-de-Trême, il ressort qu'en comparaison avec la même période de 2010, les chiffres d'affaires selon les types de commerces passent de la mention stable pour une minorité d'entre eux à moins 20 % et plus, pour une large majorité, avec une pointe à moins 40 % pour la COOP, ce qui conduirait à une baisse de personnel dans bien des commerces en cas de fermeture généralisée de la Grand-Rue.
- Pour ce qui est des cafés restaurants, là aussi il y a eu une baisse de fréquentation, particulièrement en début de matinée du samedi et très forte le dimanche.
- S'agissant des mesures mises en place par la police locale, les premiers week-ends ont été plus difficiles, plus particulièrement pour sortir les derniers véhicules stationnés mais au fil des semaines il semble que les automobilistes se soient familiarisés à cette pratique en raison aussi d'une signalisation améliorée.
- Au niveau de l'animation, chacun a pu constater qu'il n'y en a pour ainsi dire pas eue. La police locale n'a enregistré que deux demandes de mise en place de stands. Il ressort aussi expressément des constats de la Commission que ce fait ne peut être imputé à la Commune, aux commerçants ou aux restaurateurs, pas plus qu'aux sociétés locales. En effet, une rue piétonne doit s'animer d'elle-même au gré du bon vouloir de ses habitants.

Pour ce qui est de la convivialité et de l'amélioration de qualité de vie dans la Grand-Rue, le Conseil communal a également donné mandat au bureau Team+ d'émettre des propositions, principalement en ce qui concerne le stationnement. Des propositions ont été présentées ces derniers jours également. Comme vous pouvez vous en douter, les possibilités existent mais, au vu des normes à respecter selon le mode de parcage et compte tenu des infrastructures de base que nous ne tenons pas à modifier ces prochains temps, cela passe obligatoirement par une diminution du nombre de places de parc.

La Commission et principalement les commerçants qui sont au bénéfice d'une convention relative au nombre de places de parcs dans le centre historique sont disposés à entrer en matière pour autant que l'on trouve des compensations au moins partielles, en relation principalement avec la convivialité et la politique tarifaire du parking de Bulle-centre.

Voilà les options et les constats tels qu'ils se présentent à ce jour. Je dirais que le décor est maintenant planté. Il s'agit dès lors de poursuivre la réflexion, d'analyser toutes les solutions envisageables, de se concerter encore avec les intéressés. Ensuite, le Conseil communal décidera en toute connaissance de cause des meilleures opportunités, tant pour ce qui est de la poursuite d'une fermeture partielle de la Grand-Rue que des améliorations qui pourraient être mises en œuvre pour rendre les bulloises et les bullois de même que nos visiteurs plus heureux dans notre Grand-Rue. Vous en serez bien évidemment informés en temps opportun. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention. Il cède la parole à Madame Josiane Romanens, qui souhaite s'exprimer sur un autre point.

Dépassement de crédit pour le Foyer de Bouleyres

Madame Josiane Romanens, Vice-Syndique souhaite communiquer l'information suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En décembre 2009, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 3'960'000.-- pour la construction d'une cuisine et le réaménagement du rez-de-chaussée et des sous-sols au Foyer de Bouleyres.

Aujourd'hui, en décembre 2011, avec 98 % des soumissions rentrées, je dois vous informer d'un dépassement de crédit de l'ordre de CHF 920'000.-- .

Les explications de ce dépassement sont les suivantes :

- 1. Evolution du projet : par souci de fonctionnalité, le sous-sol a été augmenté d'un volume non chauffé d'environ 190 m³ et 100 m² de murs supplémentaires en béton. Comme la hauteur d'étage de la cuisine a dû être augmentée en raison de l'agencement technique, le volume supplémentaire est d'environ 240 m³. Au rez-de-chaussée, il y a un volume supplémentaire chauffé de 60 m³. Ces modifications de volume changent le coût de construction et par conséquent entraînent une augmentation des coûts des installations techniques d'environ CHF 400'000.--.*
- 2. Marché actuel de la construction : le manque de concurrence a joué un rôle dans le dépassement de crédit. Lors des rentrées de soumissions, un seul soumissionnaire a déposé une offre pour la menuiserie alors que la région compte de nombreuses entreprises dans ce domaine. Pour les ouvrages métalliques courants et lors de demandes de gré à gré (portes automatiques intérieures, cuisine pour animation) il n'y a également eu qu'un seul soumissionnaire. Ceci nous pénalise pour CHF 100'000.--.*
- 3. Sous-évaluation économique du projet : l'architecte a reconnu avoir sous-évalué notamment pour la partie chauffage-ventilation-sanitaire-électricité. Nous arrivons à un montant de CHF 950'000.-- (prix du marché sur les rentrées de soumissions) pour les installations techniques, soit environ 26 % du CFC2, alors qu'en général, pour des ouvrages similaires, cela représente entre 15 % et 20 %. Au niveau du devis estimatif établi sur la base de l'avant projet, la norme SIA donne une tolérance de + ou - 15 % de marge d'erreur sur la totalité du devis, soit CHF 420'000.--. Malgré tout, cette sous-évaluation reste dans la marge de tolérance.*

Ceci est une situation fort désagréable j'en conviens mais le Conseil communal, par souci de transparence, tenait à vous en informer, quitte à se faire taper deux fois sur les doigts puisque vous serez appelés, au printemps 2013, à vous prononcer sur ce dépassement, lors de la présentation des comptes 2012. Un message détaillé vous sera soumis à ce moment-là. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Romanens pour ces précisions. Il demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, il propose, pour la suite des « divers », de commencer par les propositions et résolutions, puis de passer aux questions et enfin aux remarques. Il prie instamment l'assemblée de respecter cet ordre.

Monsieur le Président suggère de commencer par les deux propositions qui lui ont été remises en début de séance. Il passe la parole à Monsieur Martin Rauber.

PROPOSITION N° 1 - Analyse, redéfinition et propositions liées au fonctionnement des structures concernées par l'aménagement du territoire

Au nom de la **Commission d'aménagement** incorpore, Monsieur Martin Rauber fait part de la proposition et des observations qui suivent :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers Collègues,

Depuis le mois de mai dernier, nous avons tenu cinq séances, durant lesquelles nous avons analysé les dossiers qui nous ont été présentés et fait diverses propositions. Nous avons constaté que les Services de la Ville et en particulier le Service technique accomplissent un travail considérable et important pour le développement de la Commune. Toutefois, la Commission d'aménagement a relevé des dysfonctionnements et souhaite les corriger pour qu'elle puisse tenir pleinement son rôle et soutenir le Conseil communal dans son travail.

Actuellement, la Commission d'aménagement est souvent informée en phase finale alors qu'elle devrait être consultée lors de l'élaboration des projets. C'est pourquoi nous demandons à ce que la pratique soit corrigée et se conforme à la réglementation.

En effet, comme l'article 63 du règlement du Conseil général le précise :

"La Commission d'aménagement a les attributions suivantes :

- a) elle formule toutes propositions pour l'élaboration du plan et les règlements y relatifs ;
- b) (...)
- c) elle collabore, d'entente avec le Conseil communal, à l'organisation de séances d'information ;
- d) (...)
- e) elle accomplit les autres tâches qui lui sont attribuées par la législation.

Selon l'article 36 de la LATeC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) :

- ¹ Le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement ;
- ² Le Conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci.
(...)

et selon l'article 37 de la LATeC :

- ¹ Le Conseil communal organise, en collaboration avec la Commission d'aménagement, des séances publiques d'information et ouvre la discussion sur les objectifs d'aménagement, le déroulement des études, le contenu des projets et des plans.

D'autre part, chacun a pu constater le fort développement de la Commune de Bulle. Les contraintes administratives, tant cantonales que fédérales, les intérêts privés et publics ainsi que les innombrables objets liés aux domaines des infrastructures et de l'aménagement du territoire impliquent un important travail, du savoir-faire et une organisation performante.

La Commission d'aménagement, quant à elle, estime que la structure du Service technique n'est pas suffisante pour répondre aux demandes actuelles ainsi qu'aux besoins futurs. Etant entendu que l'organisation de l'Administration est du ressort du Conseil communal, nous lui demandons comment il entend faire face à cette croissance.

Nous pensons qu'une analyse de la structure administrative doit être effectuée. A l'instar d'autres villes moins peuplées que Bulle, nous proposons la création d'un poste d'architecte de ville. Cette nouvelle fonction pourrait être assumée par un architecte diplômé qui aurait suivi une spécialisation

en urbanisme. De plus, une partie de son emploi du temps pourrait être consacrée à l'agglomération.

Enfin, la Commission estime que la population n'est pas suffisamment informée sur les sujets relatifs à l'aménagement du territoire ainsi que sur les travaux imposés par des mesures d'accompagnement ou divers besoins spécifiques.

A la suite de ces analyses, voici la proposition que nous formulons, en quatre volets :

- 1) Nous demandons au Conseil communal de préciser ses relations de fonctionnement avec la Commission d'aménagement et d'en redéfinir les axes principaux.
- 2) Nous demandons au Conseil communal d'évaluer la structure administrative du Service technique et de proposer les adaptations nécessaires, qu'elles soient au niveau des savoir-faire, de l'organisation ou de la charge de travail.
- 3) Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un poste d'architecte de ville.
- 4) Nous demandons au Conseil communal d'améliorer la stratégie de communication destinée à informer la population sur les sujets liés à l'aménagement du territoire.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour la Commission d'aménagement : François Chardonnens, Nicolas Demierre, Auguste Dupasquier, Eric Gobet, Sébastien Lauper, Pierre-Yves Lüthi, Jean-Paul Menoud, Christophe Monney et moi-même, Martin Rauber. J'en ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber pour son intervention.

↳ **Le Conseil général prend acte du dépôt de la proposition de Monsieur Martin Rauber au nom de la Commission d'aménagement et informe l'auteur que sa proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.**

Monsieur le Président passe maintenant la parole à Monsieur François Chardonnens pour la deuxième proposition qui a été remise.

PROPOSITION N°2 - Pour une ville plus respectueuse du voisinage

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur François Chardonnens s'exprime en ces mots :

« Mesdames, Messieurs,

Bulle grandit et ce n'est un secret pour personne. Il y a des comportements qui deviennent très désagréables, voire insupportables, pour une partie de la population et qui ne s'apparentent pas au référentiel éducatif que nous chérissons. De nombreux cas d'incivilité sont couverts par le règlement de Police de la Ville de Bulle et l'engagement de la police est du ressort du Préfet. Ce règlement date un peu et n'a pas été remis à jour depuis 1995 alors que les structures de la police et de son engagement ont changé. Deux éléments méritent cependant une attention toute particulière : la propreté du domaine public et les nuisances sonores nocturnes.

Ce règlement de police, en son article 17, est clair mais cible l'individu. Il dit :

[Toute personne qui salit ou détériore le domaine public est tenue de le remettre en bon état. A ce défaut, il y sera procédé d'office et aux frais du responsable]

Or, il semble que certaines pratiques de souillures et de vomissures se généralisent avec l'abus d'alcool. Elles ne se passent bien sûr pas aux portes des établissements publics mais un peu partout sur les vitrines et devantures des commerces ou d'immeubles locatifs avoisinants. Les frais de nettoyage sont alors à charge du particulier et non à charge du fauteur, comme prévu dans le règlement. En effet les trottoirs qui longent les bâtiments doivent être entretenus par le propriétaire des immeubles selon ce règlement.

En ce qui concerne les bruits intempestifs, le règlement est clair : tout bruit intempestif entre 22.00 h et 06.00 h. du matin est prohibé. Cependant lorsque le voisinage se plaint, il n'y a personne pour faire respecter ce droit.

En conclusion, il semble que la capacité de faire respecter le règlement de Police est limitée en particulier par le manque d'effectif de la police cantonale et de proximité.

Voilà la proposition que nous faisons en 4 volets liés :

- 1) Nous demandons au Conseil Communal de réviser le règlement et de l'adapter aux structures actuelles des forces de l'ordre et de clarifier les directives d'application dudit règlement*
- 2) Nous demandons à la commune de Bulle d'évaluer la possibilité de contrôles par subsidiarité tant que les effectifs de la Police de proximité ne seront pas au complet.*
- 3) Nous demandons au Conseil Communal d'évaluer les actions nécessaires pour maintenir la propreté des trottoirs et ne pas avoir ces taches disgracieuses d'urine et de vomis sur la majorité des trottoirs du centre-ville, en particulier lors des week-ends qui, actuellement, commencent le jeudi.*
- 4) Nous demandons au Conseil Communal d'évaluer en collaboration avec le Préfet et les personnes concernées (par exemple l'Institut de Hautes Ecoles de Glion), les mesures nécessaires et adéquates pour pouvoir faire respecter l'objectif du règlement de Police actuel, à savoir un calme certain entre 22.00 h et 06.00 h. du matin. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur François Chardonnens pour son intervention.

↳ **Le Conseil général prend acte du dépôt de la proposition de Monsieur François Chardonnens au nom du Groupe PDC/PVL et informe l'auteur que celle-ci sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.**

* * * * *

Monsieur le Président précise que l'assemblée est donc arrivée au terme des présentations qui lui ont été soumises et comme il n'y a pas de résolution, il propose de passer aux questions.

En l'absence de question, il passe au point 13 « Divers » en informant l'assemblée de la démission du Conseil général adressée ce soir par Monsieur Jean-Marc Oberson, qui déménage en Veveyse. Cette démission prendra effet au 31 décembre 2011. Il ajoute que lors de la dernière séance du groupe PLR, Monsieur Christian Chassot a accepté de reprendre la fonction de Chef de ce groupe et Madame Line Grandjean, première des viennent-ensuite, se réjouit de rejoindre le Conseil général en 2012.

Enfin, Monsieur le Président prie Mesdames et Messieurs les Conseillers de réserver provisoirement le lundi 26 mars 2012 pour une prochaine séance du Conseil général et de manière définitive le 21 mai 2012 pour la séance des comptes et pour la nomination du nouveau Président, comme le prévoit l'art. 26 du règlement du Conseil général où il est écrit que le président est nommé pour douze mois. Il précise que ces séances auront lieu ici dans cette salle de l'Hôtel de Ville, avec peut-être déjà une nouvelle sono et de nouveaux aménagements.

Monsieur le Président cède encore la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Monsieur le Syndic conclut de la manière suivante :

« Monsieur le Président.

Arrivé au terme de cette séance, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la confiance que vous avez témoignée au Conseil communal et à son action en soutenant à l'unanimité l'ensemble des propositions qu'il vous a faites ce soir. Pour ce qui est de l'investissement relatif à la rénovation de l'éclairage public, comme l'a dit Monsieur Pierre Pythoud, nous y reviendrons dans une prochaine séance, une fois en possession des clarifications demandées.

Le Conseil communal sait les responsabilités qui sont les siennes, au vu de l'importance des budgets et des investissements que vous avez acceptés. Il en sera d'autant plus vigilant dans sa gestion et celle du ménage communal même si la situation actuelle et les perspectives démontrent qu'il devrait être possible, dans la mesure où les conditions-cadres ne se modifient pas fondamentalement, de faire face à ces nouveaux engagements.

Mais pour cela nous devons impérativement maintenir une politique stricte au niveau de la maîtrise des charges et également concentrer nos efforts sur la recherche de nouvelles rentrées. Cependant, l'espoir de nouvelles rentrées passe au moins par le maintien de nos prestations et par un bénéfice d'attractivité lié à un supplément de la qualité de vie.

Notre ville ne cesse de grandir. On assiste à une véritable explosion démographique. Bien entendu cela sous-tend, d'une part que ces nouveaux arrivants dans de nouveaux quartiers exigent davantage de moyens et d'engagements, tant au niveau des infrastructures qu'à celui du personnel et, d'autre part qu'il y a de plus en plus de dossiers techniques, financiers, administratifs et sociaux à solutionner.

Mais cela veut aussi dire que Bulle se dynamise, se modernise, s'adapte et relève les défis qui lui sont lancés. Et si parfois sa gestion devient exigeante et requiert beaucoup d'attention et de détermination dans les décisions à prendre, elle n'en est que plus intéressante et motivante.

Par votre confiance, mais également au travers de vos commentaires et de vos propositions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous ne faites que renforcer encore cette motivation qui guide l'équipe du Conseil communal.

De plus cette motivation se sent encore accrue par le soutien du personnel communal, que ce soit au niveau des chefs de département, des responsables de services ou simplement de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Au nom de l'Autorité, je saisis l'occasion de cette séance pour leur exprimer nos plus vifs remerciements tant pour leur engagement que pour leur professionnalisme et leur loyauté.

Enfin je ne pourrais terminer sans vous souhaiter, à toutes et tous ainsi qu'à vos familles et à vos proches, un Joyeux Noël et de Belles Fêtes de fin d'année. Que 2012 vous comble et vous apporte joies, satisfactions, bonheur et surtout une très bonne santé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour sa conclusion et termine en ces mots :

« En mon nom et celui de mes collègues du Conseil général, je vous remercie de votre disponibilité, votre ouverture et l'engagement que vous manifestez pour notre Ville de Bulle.

Je rappelle encore que toutes les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits avant de quitter la salle, soit de main à main soit par courriel, à la secrétaire du Conseil général qui vous communiquera volontiers son adresse. Merci d'y donner suite.

Comme tous les points de l'ordre du jour ont été traités ce soir, au pas de charge je le veux bien, la séance du 13 décembre n'aura pas lieu. Pour ma part, je vous remercie toutes et tous Chers Collègues pour votre participation active à cette séance du budget 2012. Vous avez tous bien mérité le biscôme confectionné par mon épouse avec du miel du paradis, le même que St-Nicolas.

Je me rappelle vous avoir promis une verrée lors de mon discours d'ouverture de mon année de présidence. Bien que les heures soient déjà avancées, je me fais un grand plaisir de vous l'offrir au terme de cette séance. Vous êtes donc toutes et tous invités au restaurant de l'Hôtel de Ville pour partager un moment de convivialité.

Mes remerciements vont encore, à Mesdames et Messieurs les Conseillers pour la conduite des affaires communales. J'adresse également un chaleureux merci à Monsieur Bernard Guisolan et Mesdames Carrel Meyer, Yerly et Fracheboud ainsi qu'à toute l'Administration communale pour leur travail et leur aide si précieuse. Ma gratitude va aussi à l'ensemble du personnel communal et des foyers qui, jour après jour, assure la bonne marche de la Commune pour le bien de notre population.

J'espère que la crise financière et économique qui se profile à l'horizon ne nous touchera pas trop en 2012 et que nous trouverons les forces nécessaires pour l'affronter. Dans ce climat mondial incertain et fragile, où tout semble aller trop vite et où l'économie reste fébrile, nous devons anticiper et participer aux changements en cours afin de maintenir, où elle se trouve, la situation de notre Commune et, qui sait, l'améliorer encore.

Pour terminer, permettez-moi de vous exprimer ma plus vive gratitude pour ces premiers mois de présidence. Puisse 2012 vous apporter à vous-même, à vos Familles et à ceux qui vous sont chers, beaucoup de satisfaction et surtout du plaisir dans votre quotidien.

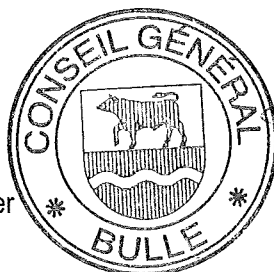
Belles Fêtes de Noël et de fin d'année et belle et heureuse année 2012 à vous tous. Merci. »

La séance est levée à 22.20 h.

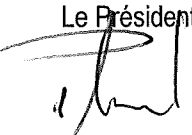
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire

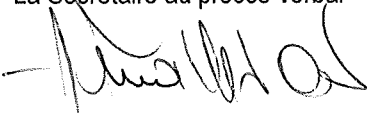

Madame Anne Carrel Meyer



Le Président


Monsieur Patrice Morand

La Secrétaire au procès-verbal


Madame Anne Fracheboud